

Octobre 2019

RAPPORT DE RECHERCHE

**Objectifs de développement durable :
quelle contribution de la part des
coopératives forestières?**



IRECUS

Institut de recherche et d'éducation
pour les coopératives et les mutuelles
de l'Université de Sherbrooke

Claude-André Guillotte
Josée Charbonneau

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	1
Méthodologie	2
Limites de la recherche	3
COOPÉRATIVES FORESTIÈRES À L'ÉTUDE	4
CONTOURS THÉORIQUES DE LA RECHERCHE	6
ÉTAT DES CONNAISSANCES ACTUELLES	8
Coopératives et développement durable	8
Facteurs d'engagement envers le développement durable	10
Secteur forestier et Objectifs de développement durable	13
PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	18
Principaux résultats du sondage	18
Engagement actuel	18
Engagement supplémentaire souhaité	20
Principaux résultats des ateliers	21
Coopératives de travailleurs forestiers du Québec	21
Coopératives forestières du Honduras	30
Synthèse des résultats	36
DISCUSSION	38
Similarité de l'engagement malgré des contextes différents	38
Similarité de l'engagement malgré des postures différentes	43
PROCHAINES ÉTAPES	45
CONCLUSION	48
RÉFÉRENCES	51
ANNEXE 1. INTITULÉS DES ODD	58
ANNEXE 2. RÉSULTATS DU SONDAJE	60
ANNEXE 3. RÉSULTATS DES ATELIERS	66
ANNEXE 4. CIBLES LIÉES AUX PRATIQUES ÉNUMÉRÉES	69

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1. Vision traditionnelle du développement durable	6
Figure 2. Vision encadrée des Objectifs de développement durable	7
Figure 3. Types d'interactions possibles entre les Objectifs de développement durable	9
Figure 4. Relations entre les ODD et le secteur forestier autrichien selon ses acteurs	15
Figure 5. Catégories d'impacts associées aux organisations de petits producteurs agricoles et forestiers	16
Figure 6. Réponses offertes par les répondants au sondage concernant la contribution actuelle de leur coopérative aux ODD	19
Figure 7. Réponses offertes par les répondants au sondage concernant la contribution supplémentaire souhaitée de leur coopérative aux ODD	20
Figure 6. Feuille de route sectorielle vers les ODD	46

Tableaux

Tableau 1. Postures types du développement durable	13
Tableau 2. Contribution potentielle de la foresterie communautaire et paysanne aux ODD	17
Tableau 3. Principales pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec – sphère économique	24
Tableau 4. Principales pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec – sphère sociale	27
Tableau 5. Principales pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec – sphère environnementale	29
Tableau 6. Principales pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras – sphère économique	32
Tableau 7. Principales pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras – sphère sociale	34
Tableau 8. Principales pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras – sphère environnementale	37
Tableau 9. Opportunités d'impacts du secteur forestier selon le WBCSD	47

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons, tout d'abord, remercier la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) de nous avoir fait confiance pour ce projet de recherche. Nous tenons à remercier tout spécialement Jocelyn Lessard, directeur général de la FQCF, de même que Richard Lacasse, directeur général de SOCODEVI, pour leur appui indéfectible tout au long de ce projet de recherche. Merci pour votre appui, votre ouverture et vos commentaires éclairés.

Un immense merci également à Richard Trudel, chargé de programmes à SOCODEVI, pour son important apport à ce projet de recherche, de même qu'à tous les membres de son équipe qui ont collaboré à la collecte de données au Honduras. Nous n'aurions pu réaliser ce projet de recherche sans votre disponibilité, votre enthousiasme et votre professionnalisme.

Bien entendu, le projet de recherche n'aurait pu avoir lieu sans la participation précieuse des membres des coopératives forestières du Québec et du Honduras qui ont gracieusement accepté d'offrir de leur temps pour la collecte de données. Un grand merci à vous tous!

Un merci sincère également à notre collègue, Anne-Marie Merrien, qui sait toujours apporter de judicieux conseils!

Enfin, nous tenons à remercier Mitacs et ses partenaires; leur appui financier a permis de mener à bien ce projet de recherche.

MISE EN CONTEXTE

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015¹. Celui-ci établit notamment, par le biais d'une liste de 17 Objectifs de développement durable (ODD²), les principaux domaines d'intervention sur lesquels les gouvernements, les organisations et la société civile sont invités à agir. Il constitue en quelque sorte un plan directeur global pour mettre un terme à la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité mondiales³.

Les ODD servent de base à des cibles et indicateurs visant à faciliter la prise de décision concernant les mesures à prendre⁴ pour renforcer les effets positifs et réduire les effets négatifs des activités humaines sur les

domaines d'intervention ciblés. Des organisations de tous les secteurs tentent de mieux comprendre leur possible contribution à l'atteinte des ODD et à inscrire leurs activités et leurs pratiques davantage en cohérence avec eux.

Cette volonté a d'ailleurs amené la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), et leur réseau respectif, à s'associer à l'IRECUS pour la réalisation d'une recherche visant à mieux comprendre la contribution des coopératives forestières québécoises et honduriennes aux ODD, à partir de leurs pratiques et de la perception de leurs membres. Le présent rapport fait état des résultats de cette recherche.



¹ Nations Unies, 2015.

² Voir l'annexe 1 pour l'intitulé des ODD.

³ Hazarika et Jandl, 2019.

⁴ Christen et Schmidt, 2012.

Méthodologie

L'analyse de la contribution d'une organisation à des objectifs donnés consiste à établir qu'une action intentionnelle, posée dans le but de créer un changement, a eu un effet perceptible⁵. Une action intentionnelle (engagement) et des effets perceptibles (retombées) sont donc requis pour appréhender cette contribution. Considérant la difficulté d'évaluer les effets des activités menées par les coopératives forestières sur les ODD, notre recherche s'est plutôt concentrée sur la nature de l'engagement des coopératives forestières en ce sens, par le biais des pratiques énumérées par les participants à la recherche et par leur perception de l'engagement de leur coopérative envers les différents ODD.

Dans le cadre de cette recherche, la contribution des coopératives forestières à la mise en œuvre des ODD est donc envisagée sous l'angle des actions mises en place par les coopératives de façon intentionnelle et visant à générer des effets positifs sur les domaines d'intervention sociaux, économiques et environnementaux ciblés par les ODD⁶.

Cette recherche s'est réalisée en deux phases, lesquelles ont été menées parallèlement auprès de membres de coopératives forestières regroupées au sein de la FQCF au Québec et de la Federación Hondureña de

Cooperativas Agroforestales (FEHCAFOR) au Honduras. Les coopératives honduriennes ayant participé à la recherche sont appuyées par SOCODEVI dans la structuration et le développement de leurs activités.

D'abord, des représentants de coopératives d'une même région ont été invités à participer à un atelier de discussion. Cet atelier visait à réfléchir à la signification et à la mise en pratique du développement durable au sein de leur coopérative respective. Six coopératives de travailleurs forestiers québécoises, représentées par 15 personnes, de même que trois coopératives forestières honduriennes, représentées par un total de 28 personnes, ont participé à cet atelier⁷. Les pratiques énumérées par les participants aux ateliers ont été liées aux cibles déclinées pour chacun des ODD afin de mieux comprendre la nature de leur engagement.

La deuxième phase du projet a consisté en un sondage⁸. Au Québec, le sondage a été transmis électroniquement à toutes les coopératives membres de la FQCF par le biais de la plateforme de sondage en ligne SurveyMonkey. Le nombre de répondants au sondage est de 21, provenant de 15 coopératives différentes dont trois coopératives de producteurs forestiers. Au Honduras, le sondage a été réalisé en personne, en raison d'un accès limité à

⁵ Mayne, 2012; Midgley, 2000.

⁶ Baumgartner, 2019.

⁷ Bien que des coopératives de producteurs sont également membres de la FQCF, il ne nous a pas été possible de les rencontrer dans un atelier.

⁸ Aucune connaissance préalable des ODD n'était requise pour répondre au sondage. Par ailleurs, pour des raisons évidentes de simplification, seuls les intitulés des ODD ont été énoncés dans le sondage.

Internet, par des membres du personnel de SOCODEVI. Le nombre de répondants honduriens à ce sondage est de 40, provenant de six coopératives différentes.

Les données obtenues pour l'atelier de même que pour le sondage ont été compilées en fonction de la situation géographique des répondants, de façon à permettre la comparaison des différences et similitudes entre les deux groupes.

Limites de la recherche

Nous avons volontairement choisi de nous concentrer sur les pratiques susceptibles de contribuer positivement aux différents ODD. Cette décision est cohérente avec l'objectif de la recherche, soit mieux comprendre la nature de l'engagement des coopératives envers les domaines d'intervention ciblés par les ODD. Le niveau d'engagement des coopératives forestières envers les ODD et la pertinence des actions mises en œuvre au regard de ceux-ci ne font pas partie des objectifs de cette recherche. Des démarches

internes ou des recherches supplémentaires seront nécessaires pour évaluer l'efficacité des pratiques adoptées au regard de l'intention initiale.

Des démarches internes ou des recherches supplémentaires seront également requises pour identifier les interactions négatives entre les pratiques des coopératives forestières et les ODD, de manière à en connaître et en atténuer les effets négatifs.

Enfin, les résultats du sondage doivent être interprétés avec soin. En effet, les personnes qui acceptent de répondre à un sondage sur une base volontaire sont souvent celles qui ont déjà un biais positif envers son sujet. L'interprétation des résultats doit tenir compte de cette situation, notamment dans le cas des coopératives forestières du Québec, où le nombre de répondants au sondage est proportionnellement insuffisant pour en tirer des conclusions généralisables à l'ensemble des coopératives forestières du Québec.

COOPÉRATIVES FORESTIÈRES À L'ÉTUDE

Les coopératives forestières membres de la FQCF sont principalement constituées en coopératives de travailleurs et, dans une moindre mesure, en coopératives de producteurs. Les coopératives forestières situées au Honduras et membres de FEHCAFOR prennent la forme de coopératives de foresterie communautaire. Alors que le contexte entourant l'émergence de ces coopératives diffère, l'objectif de leur création est similaire : la prise en charge par les populations locales des activités forestières, de façon à favoriser le développement local⁹.

Les premières coopératives de travailleurs forestiers du Québec sont nées à la fin des années 1930, dans un contexte de quasi-monopole des grandes industries de pâtes et de papiers. Elles s'inscrivent, dès leur naissance, « dans la dynamique de ce qu'on viendra à nommer l'économie sociale et locale, axée sur la prise en charge par les travailleurs de leurs conditions de travail, sur la mise en valeur et sur le contrôle de la ressource forestière, contribuant ainsi au développement des collectivités locales »¹⁰.

Les coopératives de travailleurs forestiers sont détenues et contrôlées par leurs employés-membres. Elles regroupent « des personnes physiques qui, en tant que travailleurs, s'associent pour l'exploitation d'une entreprise conformément aux règles d'action coopérative »¹¹. L'objectif premier de ce type de coopératives est de créer et maintenir des emplois locaux durables et de qualité dans le secteur forestier, grâce à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée¹². Elles participent ainsi à la chaîne de valeur forestière, laquelle comprend principalement des activités de production de plants forestiers, d'aménagement forestier, de récolte, de transport et, dans certains cas, de transformation du bois¹³.

La consolidation et le développement des coopératives de travailleurs forestiers ont notamment été favorisés par l'adoption d'un décret au début des années 1980 par le Conseil des ministres du Québec. Celui-ci visait à reconnaître l'importance des coopératives dans le secteur forestier québécois et plus spécifiquement dans la formation d'une main-d'œuvre spécialisée et flexible dans l'exécution de travaux sylvicoles.

⁹ Van den Breemer *et al.*, 1994; Blais, 1999.

¹⁰ Ryan, 2011 : 3.

¹¹ Toulouse, 2011 : 9.

¹² Chiasson et Andrew, 2013; Gingras *et al.*, 2006; Leclerc *et al.*, 2014; Mesquita *et al.*, 2010; Ryan, 2011; Toulouse, 2011.

¹³ Mobtaker *et al.*, 2018.

Conscient de la précarité engendrée par le recours aux soumissions, et de ses effets sur la démobilisation de la main-d'œuvre et la qualité des travaux, une dérogation à la politique concernant l'attribution des contrats d'aménagement a alors été adoptée. Au cours de cette décennie, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec « est autorisé à accorder aux coopératives des contrats sur une base négociée pour un maximum de 50 % des travaux d'aménagement intensif par unité de gestion de forêt publique »¹⁴. Cette reconnaissance officielle ne résiste toutefois pas aux changements de gouvernements et de régimes forestiers. Malgré des efforts soutenus pour consolider leur place dans l'industrie forestière et la gestion des forêts publiques, la majorité des coopératives de travailleurs forestiers effectuent aujourd'hui de l'aménagement forestier dans les forêts de propriété publique pour le compte d'industriels forestiers. Quelques-unes exercent des activités de transformation directe ou par le biais de partenariats d'affaires et d'autres se consacrent à la production de plants forestiers¹⁵.

Les coopératives de producteurs forestiers sont apparues, pour leur part, dans le sillage des organismes de gestion en commun « nés de la volonté de propriétaires de boisés privés de se lancer dans l'exploitation forestière en

s'associant au sein de regroupements forestiers »¹⁶, au début des années 1970. Les coopératives de producteurs offrent à leurs membres divers services de soutien à la foresterie et visent à les aider à retirer de plus grands avantages de la gestion et de l'exploitation de leur forêt¹⁷. Tout comme les coopératives de travailleurs forestiers, elles cherchent à favoriser le développement local par la mise en œuvre d'activités forestières locales.

L'approche de foresterie sociale qui sous-tend les coopératives forestières honduriennes est similaire à celle qui a présidé à la création des coopératives de travailleurs forestiers du Québec¹⁸. Elle vise à ce que les « populations prennent en main, elles-mêmes, la gestion des ressources forestières, en favorisant ainsi le développement local ¹⁹ ». Ainsi, l'aménagement des forêts honduriennes par les coopératives combine des objectifs de développement et de réduction de la déforestation. Cette stratégie repose sur l'idée que si les collectivités arrivent à « trouver leurs moyens d'existence dans la forêt », elles pourront l'apprécier davantage, ce qui pourra réduire l'empiètement des forêts par les activités agricoles²⁰.

À compter de 1974, le gouvernement hondurien met en place un ensemble de politiques visant à promouvoir la création de

¹⁴ Ryan, 2011 : 33.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid* : 11.

¹⁷ Guillotte et Charbonneau, 2016.

¹⁸ Blais, 1999.

¹⁹ Van den Breemer *et al.*, 1994.

²⁰ Richards, 1993.

coopératives pour l'extraction des produits de la forêt²¹. Ces coopératives jouissent d'une portion des pouvoirs liés à la gestion de la forêt, laquelle leur est dévolue par le gouvernement, selon certaines conditions²². Il s'agit essentiellement des droits d'usufruit, reposant sur le droit exclusif d'utiliser les forêts et leurs ressources à des fins commerciales, mais excluant celui de louer, de vendre ou de céder les droits de la propriété à un tiers²³.

Contrairement à ce qui s'est produit au Québec, la foresterie sociale a été intégrée dans les politiques gouvernementales honduriennes et le demeure encore aujourd'hui. La nouvelle loi forestière du Honduras, approuvée en 2007, réaffirme l'importance du système de foresterie sociale en tant que stratégie nationale de réduction de la pauvreté²⁴.

CONTOURS THÉORIQUES DE LA RECHERCHE

Dans les débats portant sur le développement durable, deux visions s'affrontent généralement. La première, et la plus connue, est schématisée à l'aide de trois cercles entrelacés représentant respectivement les dimensions économique, social et environnemental, relativement indépendants

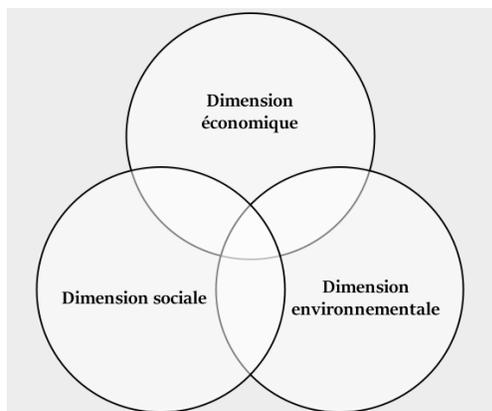


Figure 1. Vision traditionnelle du développement durable

les uns des autres (figure 1²⁵). L'intersection des trois cercles, correspondant au développement durable, laisse supposer que les « trois dimensions sont en tension et en confrontation permanentes, voire en contradiction »²⁶.

Un tel schéma sous-estime toutefois la dépendance de l'économie au regard des écosystèmes et de l'activité humaine et confère à chacune des dimensions une grande autonomie. Le développement durable y est perçu comme l'art de « négocier des compromis entre des porteurs de logiques différentes qui sous-tendent les trois types de préoccupations »²⁷.

²¹ Pellegrini, 2011.

²² Guillotte et Charbonneau, 2016.

²³ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011.

²⁴ Pellegrini, 2011; FAO, 2011.

²⁵ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 63.

²⁶ *Ibid* : 63.

²⁷ *Ibid* ; 63.

La seconde vision du développement durable, dite encadrée, est schématisée par trois cercles concentriques. Elle repose sur l'idée que la sphère économique n'existe qu'à l'intérieur de la sphère des activités humaines, et qu'aucune activité humaine n'est concevable hors de la biosphère. Comme il existe une très grande interdépendance entre les trois dimensions²⁸, la durabilité de l'ensemble dépend des caractéristiques de chacune des dimensions et de leurs relations entre elles²⁹. Parce qu'ils sont inextricablement liés³⁰ et parce qu'ils supposent l'engagement de tous les acteurs,

les ODD correspondent davantage à cette seconde vision du développement durable (figure 2).

Considérant l'interdépendance des trois dimensions du développement durable, il peut exister des conséquences involontaires entre les différents ODD. Par exemple, l'utilisation de produits forestiers en tant que source d'énergie (ODD 7) est susceptible de réduire l'émission de gaz à effet de serre (ODD 13) si elle se substitue à l'utilisation de produits fossiles ou d'autres ressources non-renouvelables. Néanmoins, cette substitution

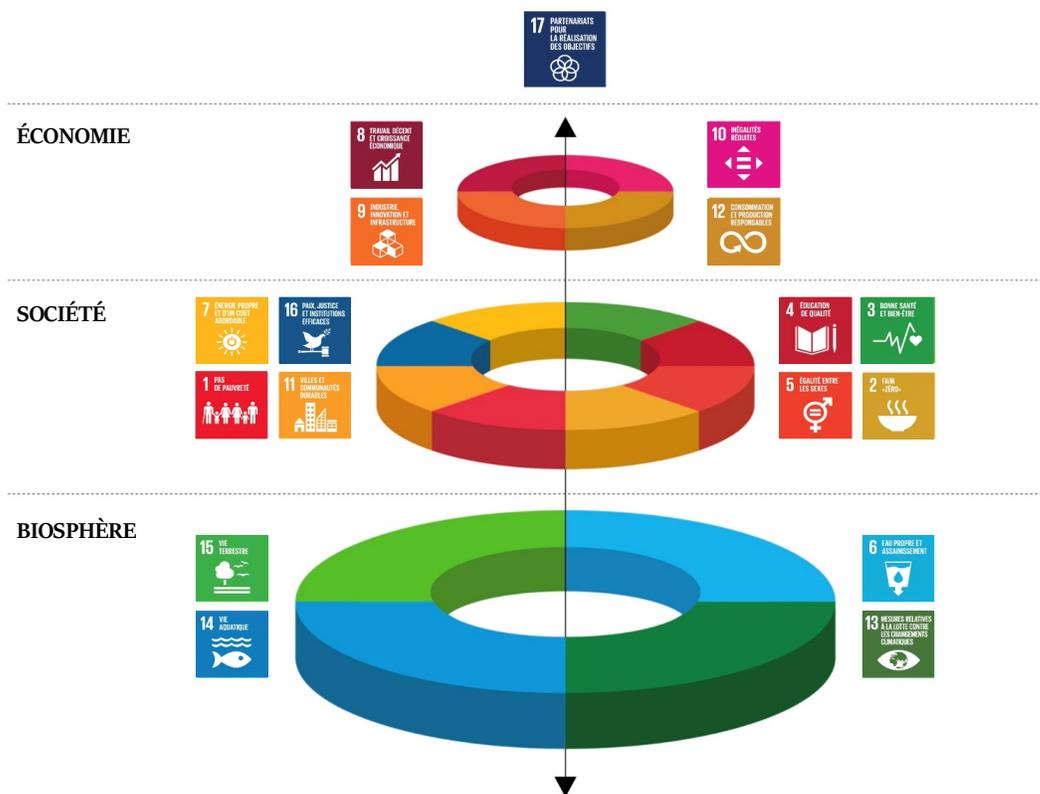


Figure 2. Vision encadrée des Objectifs de développement durable (traduit de Folke et al., 2016 : 43).

²⁸ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015; Bonnevault, 2003.

²⁹ Baumgartner, 2019.

³⁰ Nilsson, Griggs et Visbeck, 2016a; 2016b.

peut s'effectuer aux dépens de la biodiversité des écosystèmes forestiers (ODD 15)³¹.

Il convient donc de bien comprendre les interactions entre les différents ODD, lesquelles peuvent être positives ou négatives, et d'interpréter ces interactions en fonction du contexte national³² avant d'entreprendre des actions susceptibles d'engendrer des effets sur l'un ou l'autre de ces domaines d'intervention.

ÉTAT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

Les ODD ont déjà fait l'objet d'une importante littérature scientifique. Néanmoins, aucune recherche empirique n'a encore porté sur la contribution des coopératives aux ODD³⁵. La présente section vise donc à dresser un bref portrait des connaissances actuelles concernant l'engagement des coopératives envers le développement durable.

Par ailleurs, les coopératives forestières s'inscrivant dans la chaîne de valeur forestière, il nous a semblé nécessaire de nous intéresser également à la littérature scientifique portant sur les relations entre le secteur forestier et les ODD. Une synthèse de

La figure 3³³ présente un système de pondération des interactions entre les ODD. Ce modèle permet d'identifier les risques de conséquences involontaires entre différents ODD et de multiplier leurs synergies³⁴. Il peut également être utilisé par une organisation qui souhaite analyser les effets de ses pratiques sur l'atteinte des différents ODD.

quelques résultats de recherches réalisées à ce sujet complète cette section.

Coopératives et développement durable

En matière de développement durable, la capacité, pour une organisation, à traduire les défis du développement durable dans ses orientations stratégiques est ce qui permet de la distinguer d'autres organisations³⁶.

En théorie, les coopératives qui respectent les principes coopératifs acceptent de s'engager envers le développement durable de leur communauté (7^e principe coopératif³⁷).

³¹ Baumgartner, 2019.

³² Seymour et Busch, 2016; cités dans Gonzalez-Navarro *et al.*, 2018.

³³ Traduit et adapté de Nilsson *et al.*, 2016b : 3.

³⁴ Modèle développé par Nilsson *et al.*, 2016a; 2016b.

³⁵ L'une des seules publications à ce sujet est celle de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Alliance coopérative internationale (ACI), où la

contribution des coopératives aux ODD est illustrée à l'aide d'exemples de pratiques adoptées par des coopératives de tous milieux et de tous secteurs d'activités dans le monde (OIT et ACI, 2014).

³⁶ Dyllick et Muff, 2016; Stappmans et Bereuther, 2017.

³⁷ ACI, 1995.

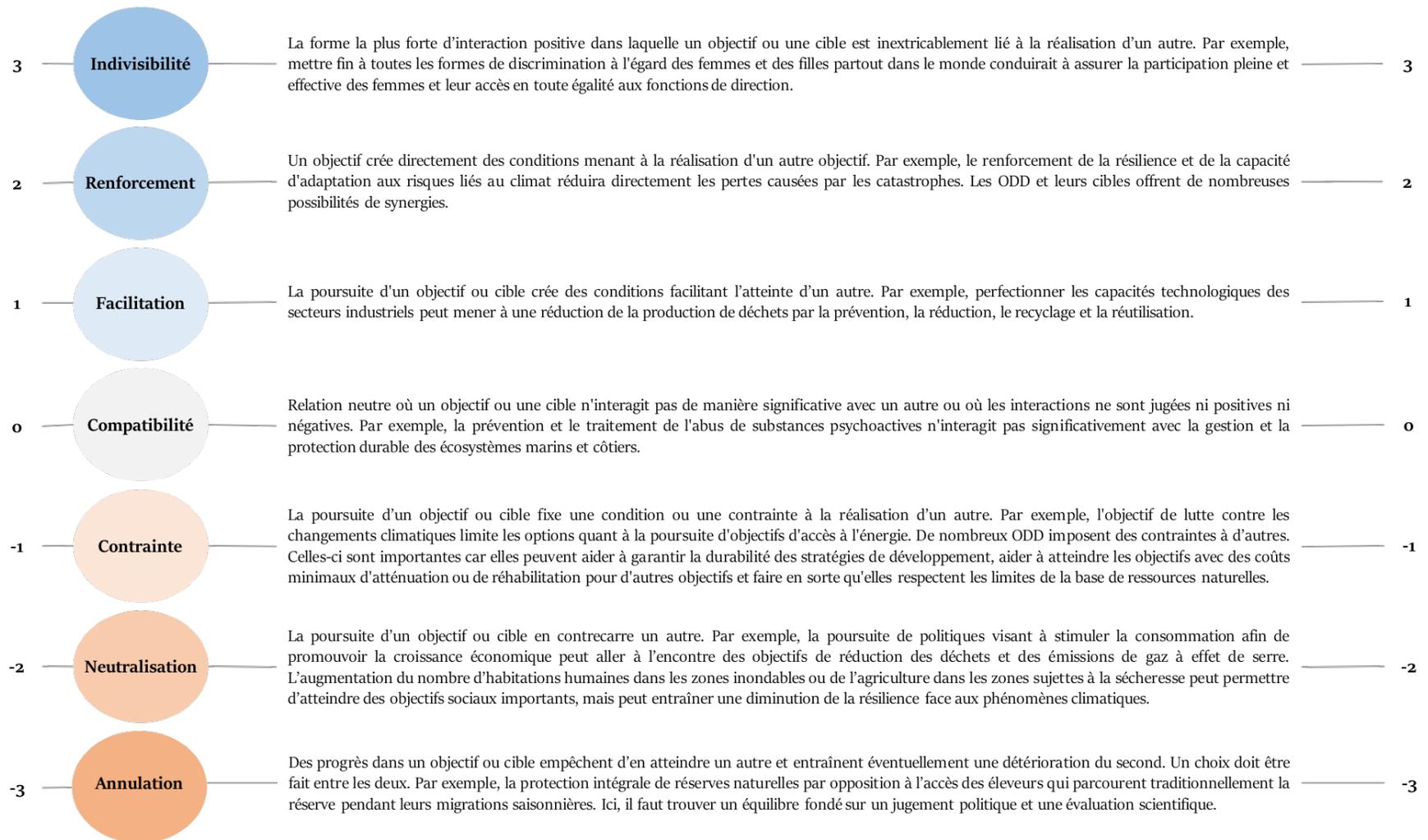


Figure 3. Types d'interactions possibles entre les Objectifs de développement durable (traduit et adapté de Nilsson et al., 2016b : 3).

Néanmoins, un tel engagement suppose l'intégration d'objectifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux au sein de leur cœur de métier³⁸ et leur traduction en termes de stratégie, ce qui n'est pas toujours le cas dans la pratique.

Il faut éviter un raccourci trop rapide qui tend à croire que les coopératives apporteront nécessairement des contributions distinctives dans leur milieu. Une coopérative comme toute autre forme d'entreprise est évidemment un facteur de production de biens et services. En ce sens, elle est un facteur de développement, mais il faut voir si elle est aussi actrice de développement local durable.³⁹

En effet, la finalité d'une organisation, qui « met en jeu le pourquoi, le quoi et le comment de l'existence d'un collectif »⁴⁰, est le principal moteur de la stratégie adoptée et des pratiques mises en œuvre⁴¹. Or, la double structure des coopératives - association de personnes et entreprise collective - est l'élément central de leur logique d'action⁴². Elle engendre une dualité de leurs fonctions : la fonction sociale, liée à la satisfaction des besoins et aspirations des membres, et la fonction économique, laquelle implique généralement des activités de transformation de biens, d'offres de services et de commercialisation. « La fonction sociale précède la fonction économique et c'est elle

qui cause l'existence de la coopérative. »⁴³ La finalité d'une coopérative dépend donc de son secteur d'activités, mais surtout des besoins et aspirations de ses membres. L'engagement des coopératives envers le développement durable dépend ainsi de choix stratégiques indépendants de leurs statuts⁴⁴.

Facteurs d'engagement envers le développement durable

Il n'existe que très peu de recherches s'intéressant aux facteurs d'engagement des coopératives envers le développement durable. L'une d'elles identifie toutefois certains facteurs susceptibles d'expliquer la variabilité de l'engagement des coopératives envers le développement durable⁴⁵.

- L'engagement des coopératives envers le développement durable se construit d'abord à partir d'investissements orientés vers la sphère économique permettant la pérennisation de la coopérative, condition nécessaire, mais non suffisante, au développement d'actions dans les domaines social et environnemental.
- Cet engagement suppose un projet collectif apte à combiner les motivations d'utilité économique des membres à une perspective de changement social.
- La composition du sociétariat des coopératives apparaît comme un facteur important de leur engagement envers le

³⁸ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015.

³⁹ Isola *et al.*, 2005, p. 84.

⁴⁰ Desreumaux, 2013 : 176; cité dans Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 241.

⁴¹ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 241.

⁴² Côté, 2003; Fauquet, 1942 ; Desroches, 1976 ; Vienney, 1980 ; Duelfer, 1986 ; Hanisch, 2005.

⁴³ Isola *et al.*, 2005 : 86.

⁴⁴ Touzard et Vandame, 2009 : 39-40.

⁴⁵ *Ibid.* : 49-51.

développement durable. Les coopératives dont le sociétariat est plus hétérogène s'engagent davantage dans des actions innovantes dans les domaines social et environnemental.

Les facteurs d'engagement énumérés ci-dessus semblent correspondre à un certain nombre de facteurs mis en évidence pour expliquer l'engagement de petites et moyennes entreprises (PME) envers le développement durable. Dans le cas des PME, les valeurs du dirigeant sont le principal moteur de l'engagement dans cette voie, alors que le manque de temps, de connaissances et de ressources financières et humaines en sont les principaux freins⁴⁶.

De façon générale, la volonté d'une organisation à maintenir sa réputation, ou sa légitimité, représente un important moteur de l'intégration du développement durable dans ses orientations stratégiques et ses pratiques. La légitimité, concept clé de l'acceptabilité sociale des activités d'une organisation, se définit comme « l'impression partagée que les actions de l'organisation sont désirables, convenables ou appropriées par rapport [aux normes, aux valeurs et aux croyances sociales] »⁴⁷. Le comportement d'une organisation n'est ainsi pas intrinsèquement juste ou acceptable; « il

est jugé comme tel en fonction des valeurs ou des normes sociales à un moment donné »⁴⁸.

Les coopératives actives dans des secteurs dépendants des ressources naturelles, comme la foresterie, sont directement exposées aux campagnes écologiques portant sur des questions telles que les conséquences négatives de l'exploitation forestière sur la biodiversité, l'intégrité des écosystèmes forestiers ou la conciliation des usages⁴⁹. Être reconnu comme des acteurs légitimes devient une condition déterminante de leur pérennité, surtout lorsque l'accès aux ressources est soumis à la volonté de l'État⁵⁰.

Or, la légitimité d'une organisation est grandement conditionnée par la compatibilité des postures adoptées par celle-ci et par ses parties prenantes face au développement durable. Le tableau 1 présente six profils types de posture⁵¹, lesquels dépendent du positionnement accordé à chacune des trois dimensions du développement durable – environnement, société, économie – en tant qu'objectif, moyen ou condition (voire contrainte)⁵².

Les priorités des acteurs s'alignent sur leur objectif. Les autres dimensions sont perçues soit comme un moyen d'atteindre cette finalité, c'est-à-dire un « instrument [...] dont on pense avoir la maîtrise et dont on se représente pouvoir disposer sans limites »⁵³,

⁴⁶ Labelle et St-Pierre, 2015.

⁴⁷ Suchman, 1995; cité dans Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 39.

⁴⁸ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 39.

⁴⁹ Gertler, 2001.

⁵⁰ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 39.

⁵¹ Ibid: 65.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid: 65.

soit comme une condition, définie « par le respect de normes et/ou la sauvegarde de ressources [...] imposées de l'extérieur, visant à en limiter l'accès ou les conditions d'utilisation »⁵⁴.

La capacité d'une organisation à appréhender sa propre posture et celles de ses parties prenantes favorise un dialogue plus éclairé, lequel peut avoir un effet positif sur sa réputation ou sa légitimité. En outre, les différences de postures face au développement durable peuvent expliquer, au moins partiellement, les différences en termes de stratégies et de pratiques adoptées par diverses organisations.

En somme, si l'organisation coopérative est un cadre possible pour mettre en œuvre des actions *a priori* favorables au développement durable, l'engagement sur cette voie n'est pas donné par le seul statut coopératif⁵⁵. Il requiert une certaine stabilité financière permettant de consacrer des ressources financières et humaines à des actions de développement durable compatibles avec un projet collectif s'inscrivant dans une perspective de changement social et porté par des valeurs et aspirations conséquentes. En tant qu'organisations opérant dans des contextes de marché, les coopératives forestières doivent donc trouver les moyens de capturer une partie de la valeur créée ou préservée par la gestion durable des

ressources pour financer les investissements nécessaires à sa mise en œuvre⁵⁶.

Secteur forestier et Objectifs de développement durable

Dans le contexte des ODD, le principal objectif et défi du secteur forestier est de s'assurer de mettre en place des pratiques s'inscrivant en cohérence avec la gestion durable des forêts. Cette dernière est définie comme « un concept dynamique et évolutif [qui] a pour objectif le maintien et le renforcement de la valeur économique, sociale et environnementale de tous types de forêts pour le bien des générations présentes et futures »⁵⁷. Cet objectif global se traduit plus spécifiquement en trois objectifs stratégiques :

- Réduire la déforestation illégale et la conversion et la dégradation inutiles des forêts;
- Construire un domaine forestier mondial à travers le boisement, le reboisement, l'agroforesterie et la restauration des forêts dégradées, des terres agricoles et autres terres abandonnées;
- Gérer et utiliser les forêts de même que les arbres naturels et plantés de manière plus efficace, efficiente, équitable et durable⁵⁸.

⁵⁴ *Ibid*: 65.

⁵⁵ Touzard et Vandame, 2009: 49.

⁵⁶ Gertler, 2001.

⁵⁷ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/62/98 du 31 janvier 2008; cité dans FAO, 2016.

⁵⁸ Traduit de Gregersen *et al.*, 2017 : 14.

Tableau 1. Postures types du développement durable

Objectif	<i>Social</i>		<i>Économie</i>		<i>Environnement</i>	
Condition	Environnement	Économie	Environnement	Social	Économie	Social
Moyen	Économie	Environnement	Social	Environnement	Social	Économie
Postures types	Humanisme raisonné	Progressisme productiviste	Productivisme éclairé	Utilitarisme pragmatique	Écologisme radical	Environnementalisme social
Caractéristiques	L'économie est au service de l'humain en tenant compte des limitations des ressources naturelles.	L'utilisation des ressources naturelles est au service de l'humain, dans des conditions économiques imposées et non maîtrisées.	Le travail des humains doit servir au développement économique tout en tenant compte de la limitation des ressources naturelles.	Les ressources naturelles sont au service du développement économique en respectant les conditions sociales de l'époque.	L'humain se donne pour priorité de protéger la nature dans des conditions économiques données.	L'activité économique est au service de la sauvegarde de l'environnement en respectant des conditions sociales données.

Tiré de Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015 : 66.

Le rôle des forêts dans l'atteinte des ODD est explicité par de nombreux chercheurs⁵⁹. Plusieurs soutiennent que les forêts ont la capacité de contribuer à tous les ODD, par la provision de différents services écosystémiques et par la création de conditions habilitantes pour la gestion multifonctionnelle et durable des forêts⁶⁰. Les forêts remplissent, en effet, une multitude de fonctions : elles protègent et améliorent les écosystèmes, créent des habitats fauniques, contribuent à la régulation des systèmes climatiques, protègent les sols et les bassins-versants, offrent des espaces de récréation et de recueillement en plus de fournir une multitude de produits ligneux et non-ligneux⁶¹.

Il est explicitement question des forêts dans l'ODD 15, lequel vise notamment la protection des écosystèmes terrestres. D'un point de vue théorique, il est souvent admis que les communautés rurales et dépendantes des forêts bénéficient directement des produits et services fournis par la forêt, comme la provision de revenus et d'emplois (ODD 1 et 8), la purification de l'eau (ODD 6), la régulation de services pour l'agriculture (ODD 2) ou encore l'accès à l'énergie (ODD 7), à des composantes médicinales (ODD 3), à des matériaux de construction (ODD 11) et à des espaces verts (ODD 11)⁶². Il est également

admis que les forêts peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13)⁶³. Néanmoins, toutes les forêts ne contribuent pas de la même façon aux ODD. Leur contribution est moins claire lorsque leur rôle consiste uniquement à fournir du matériel brut pour l'industrie forestière, par exemple⁶⁴.

De fait, des chercheurs s'étant intéressés à la contribution aux ODD d'une entreprise forestière chilienne, opérant dans des plantations privées souvent monoculturelles, constatent que celle-ci a peu de retombées positives sur le développement durable des communautés environnantes⁶⁵. Seules les pratiques liées à l'investissement social sont associées positivement avec les ODD. Celles-ci concernent des mesures spécifiquement mises en œuvre à l'intention des communautés locales. Les effets des autres pratiques de l'entreprise sur la communauté locale sont considérés limités, voire négatifs. Ces résultats s'expliquent essentiellement par une offre limitée d'emplois, peu rémunérés et non-permanents, des pratiques forestières et de gestion des plantations inadéquates et l'importance des superficies consacrées aux plantations, qui laisse peu de place au développement d'activités économiques alternatives⁶⁶.

⁵⁹ Gonzalez-Navarro *et al.*, 2018

⁶⁰ Milledge, 2015; cité dans Gonzalez-Navarro *et al.*, 2018, 195; International Institute for Environment and Development, 2014.

⁶¹ Gonzalez-Navarro *et al.*, 2018: 194.

⁶² FAO, 2017; cité dans Gonzalez-Navarro *et al.*, 2018 : 195.

⁶³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014.

⁶⁴ Traduit de Gonzales-Navarro *et al.*, 2018, 195.

⁶⁵ Gonzalez-Navarro *et al.*, 2018

⁶⁶ Ibid.

Les résultats diffèrent lorsque la gestion durable des forêts est intégrée aux politiques gouvernementales. En Autriche, par exemple, la loi forestière intègre, depuis 2002, les principes de la gestion durable des forêts⁶⁷. À cette loi s'ajoutent un certain nombre de résolutions européennes et la Vision 2040 du secteur forestier européen⁶⁸, lesquels concernent également la gestion durable des forêts. Les forêts autrichiennes sont majoritairement de tenure privée, c'est-à-dire qu'elles sont détenues par des individus (55%)⁶⁹, des entreprises et institutions privées (environ 15%) ou des communautés locales (environ 10%)⁷⁰, la plupart actifs dans le secteur forestier. Le tourisme, la bioénergie et l'industrie du bois représentent une proportion importante des revenus générés

par les forêts à l'échelle nationale. Des chercheurs se sont intéressés au point de vue de leaders d'opinion du secteur forestier autrichien (instituts de recherche, instituts forestiers, organisations à but non lucratif et unités ministérielles) concernant les synergies possibles entre les ODD et leurs activités. Les répondants indiquent des synergies importantes entre l'ODD 15 (protection des écosystèmes terrestres) et les ODD 3 (santé et bien-être), 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 13 (lutte contre les changements climatiques). Les autres ODD sont considérés comme reliés de loin, voire très peu reliés au secteur forestier⁷¹ (figure 4).

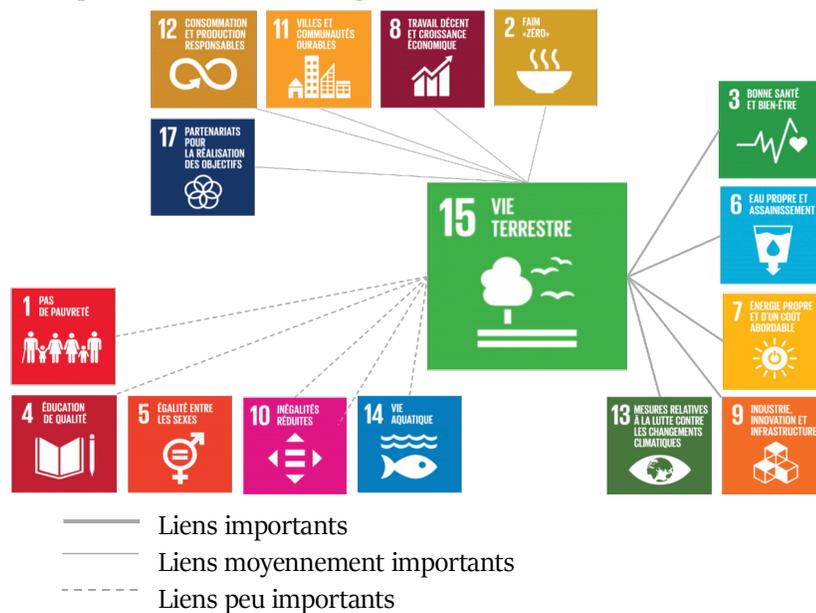


Figure 4. Relations entre les ODD et le secteur forestier autrichien selon ses (traduit de Hazarika et Jandl, 2019 : 3)

⁶⁷ Traduit de Hazarika et Jandl, 2019 : 3.

⁶⁸ Forest-based Sector Technology Platform (2018).

⁶⁹ En 2008, le tiers des propriétaires forestiers étaient membres de coopératives régionales de propriétaires forestiers, elles-mêmes regroupées au

sein de la Coopérative autrichienne des propriétaires forestiers (Hägglund, 2008).

⁷⁰ Hazarika et Jandl, 2019.

⁷¹ Traduit de Hazarika et Jandl, 2019 : 3.

Enfin, des chercheurs établissent de nombreuses contributions potentielles de la foresterie communautaire et paysanne aux ODD⁷². Ce type de foresterie est considéré comme une stratégie permettant d'améliorer les moyens de subsistance des personnes résidant dans des communautés rurales situées dans des forêts ou à proximité de celles-ci dans les pays à faible PIB par habitant, tout en maintenant le couvert forestier et la fourniture de services écosystémiques⁷³. Elle est généralement mise en œuvre par le biais d'organisations de petits producteurs forestiers et agricoles⁷⁴ qui « cultivent ou gèrent, récoltent et transforment une vaste gamme de biens et services basés sur les ressources naturelles destinés à la subsistance et à la vente sur les marchés locaux, nationaux ou internationaux⁷⁵ ». Ces dernières années, les initiatives visant à soutenir la foresterie communautaire et paysanne se sont concentrées sur les forêts naturelles, matures ou secondaires.

Les catégories d'impacts associées aux organisations de petits producteurs agricoles et forestiers sont illustrées à la figure 5⁷⁶. La contribution potentielle des initiatives de foresterie communautaire et paysanne aux ODD, lorsque les conditions favorables à leur

mise en place sont rencontrées, est considérée plus importante encore (tableau 3)⁷⁷.

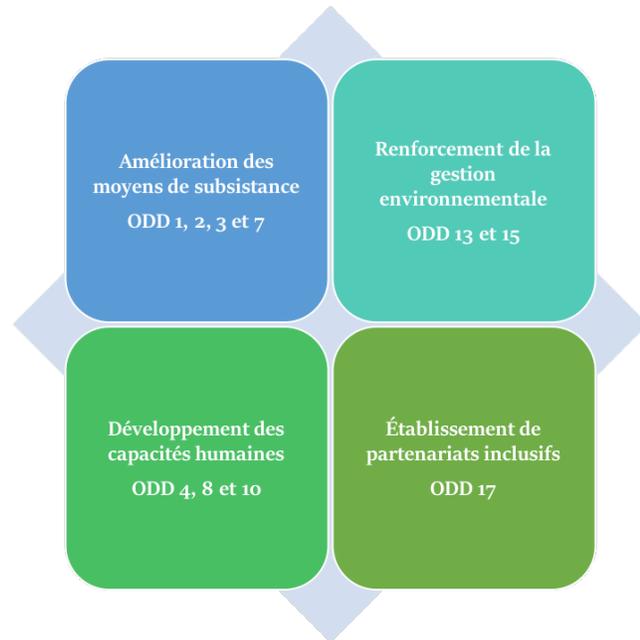


Figure 5. Catégories d'impacts associées aux organisations de petits producteurs agricoles et forestiers (Source : FAO et AgriCord, 2016)

En somme, les recherches portant sur le secteur forestier et les ODD indiquent des résultats différents selon le type d'organisations, leur localisation et leurs interactions avec les communautés locales. L'approche de foresterie préconisée semble également influencer directement sur la contribution potentielle du secteur forestier aux ODD, laquelle découle essentiellement de stratégies et politiques nationales dans le domaine.

⁷² De Jong *et al.*, 2018; FAO et AgriCord, 2016.

⁷³ De Jong *et al.*, 2018 : 3

⁷⁴ FAO et AgriCord, 2016.

⁷⁵ FAO et AgriCord, 2016 : 2.

⁷⁶ FAO et AgriCord, 2016.

⁷⁷ De Jong *et al.*, 2018 : 15.

Tableau 2. Contribution potentielle de la foresterie communautaire et paysanne aux ODD⁷⁸

Lien	ODD	Explications
Faible	ODD 1	La majorité des communautés et des petits exploitants ne font pas partie des tranches de populations les plus pauvres. Une contribution est plus probable lorsque les personnes réellement pauvres peuvent s'y engager.
	ODD 7	Source importante de bois de feu ou de charbon de bois, destinés à la consommation ou à la vente sur les marchés locaux.
	ODD 9	Potentiel de contribution modeste à l'industrialisation, principalement par le biais du développement de PME et d'infrastructures liées à la foresterie.
	ODD 14	Possibilité de gestion des forêts des régions côtières par les communautés et les petits exploitants pour favoriser la préservation des écosystèmes côtiers.
	ODD 16	Souvent liée au renforcement des institutions communales, comme la création de groupes d'utilisateurs de la forêt, et à des réglementations informelles et formelles.
Faible à moyen	ODD 8	Peut apporter une contribution modeste à la croissance économique et à l'emploi. L'utilisation des ressources naturelles, en particulier du bois d'œuvre, et le tourisme peuvent contribuer à la croissance économique.
Moyen	ODD 2	Les revenus générés par la vente de produits forestiers et les emplois peuvent être utilisés pour acheter de la nourriture. Les forêts fournissent de la nourriture, ce qui améliore la sécurité alimentaire et la nutrition. Les forêts fournissent des services écosystémiques de soutien essentiels à l'agriculture, tels que la pollinisation et la régulation de l'eau.
	ODD 3	Peut fournir des plantes médicinales et contribuer au bien-être émotionnel et spirituel.
	ODD 6	Les forêts jouent un rôle important dans la régulation des flux d'eau en aval et peuvent contribuer à la fois à la régulation de l'approvisionnement en eau et à la purification de l'eau.
	ODD 11	Peut devenir un important fournisseur de matériaux de construction pouvant contribuer à la création d'installations résilientes et durables. Les forêts en amont influent sur l'approvisionnement en eau des villes.
	ODD 12	Génère des matériaux pour une production durable. Le bois peut remplacer l'utilisation de ressources destructrices pour l'environnement.
	ODD 13	Les forêts peuvent être gérées pour le stockage du carbone - afin de contribuer à la réduction des émissions - mais également pour la séquestration du carbone dans les produits ligneux - puits de carbone. Elles peuvent également réduire la vulnérabilité et accroître la résilience face aux impacts des changements climatiques.
Fort	ODD 15	Joue un rôle important dans la mesure où l'ODD 15 concerne les écosystèmes terrestres en général, incluant les forêts. Les forêts sont des importants dépositaires de la biodiversité.

⁷⁸ Traduit de De Jong *et al.*, 2018 : 5.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Les principaux résultats de la recherche sont présentés dans cette section. Nous nous intéressons d'abord aux résultats du sondage, lesquels s'appuient sur la perception des membres concernant l'engagement actuel et souhaité de leur coopérative envers les ODD. Les résultats découlant des ateliers suivent; ceux-ci permettent de mieux cerner la nature de l'engagement des coopératives forestières envers le développement durable, à partir des pratiques énumérées par les participants.

Principaux résultats du sondage

Parmi les questions posées dans le cadre du sondage, l'une demandait aux répondants d'indiquer les ODD sur lesquels, selon eux, leur coopérative se concentrait actuellement et une autre concernait les ODD sur lesquels leur coopérative devrait également se concentrer⁷⁹. Les réponses ont été divisées selon le type de coopératives, soit les coopératives de producteurs et de travailleurs forestiers au Québec, et les coopératives de foresterie sociale au Honduras⁸⁰.

Engagement actuel

Les réponses au sondage indiquent que la croissance économique, le plein emploi et le travail décent (ODD 8) occupent une place

similaire dans les initiatives des différents types de coopératives forestières (figure 6). Alors que la création et le maintien d'emplois de qualité constituent la raison d'être des coopératives de travailleurs, ce n'est généralement pas le cas des coopératives de producteurs forestiers et des coopératives de foresterie communautaire dont l'objectif est davantage de bonifier les revenus générés par les activités forestières de leurs membres. Des résultats similaires suggèrent que les deux derniers types de coopératives fournissent aussi des efforts en matière de création d'emplois ou à la croissance économique.

Les coopératives de producteurs forestiers situent l'ODD 5, concernant l'égalité des sexes, l'ODD 6 portant sur la gestion des ressources en eau et l'ODD 15, lié notamment à la gestion durable des forêts, à égalité avec l'ODD 8. Ces ODD sont cohérents avec le type de services qu'elles offrent à leurs membres - individus et familles propriétaires de terres forestières -, notamment l'offre de services pour l'aménagement durable de leur forêt.

L'ODD 15 est proportionnellement plus souvent mentionné par les membres de coopératives de producteurs forestiers que par ceux des autres types de coopératives.

⁷⁹ Le détail des résultats du sondage est présenté à l'annexe 2.

⁸⁰ Bien que le nombre de répondants membres de coopératives de producteurs forestiers est limité (4/21

répondants), nous avons choisi de présenter leurs résultats de façon distincte afin de mieux percevoir la présence, ou l'absence, de différences avec les autres types de coopératives étudiées.

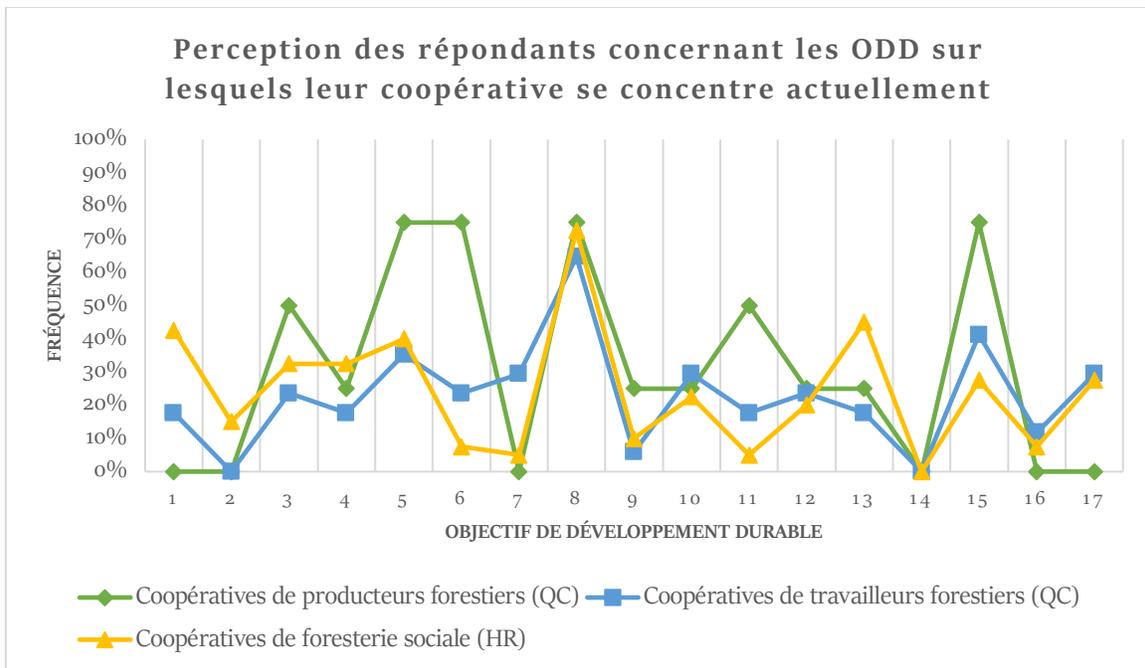


Figure 6. Réponses offertes par les répondants au sondage concernant la contribution actuelle de leur coopérative aux ODD

Le rôle limité des coopératives de travailleurs forestiers québécoises dans la gestion des forêts pourrait expliquer des réponses moins nombreuses dans ce domaine. Il est toutefois plus difficile d'expliquer cette différence en ce qui concerne les coopératives de foresterie sociale. Il est possible que ce résultat découle d'une perception d'engagement plus important de ces coopératives envers d'autres ODD que l'ODD 15 ou d'une impression de moins grande expertise dans le domaine de la gestion durable des forêts.

Les ODD autres que l'ODD 8 obtiennent des fréquences moindres dans le cas des coopératives de travailleurs forestiers et des coopératives de foresterie sociale. Néanmoins, ces coopératives se distinguent des coopératives de producteurs forestiers en matière de lutte à la pauvreté (ODD 1) et

d'établissements de partenariats (ODD 17), domaines d'intervention absents des réponses provenant de membres de coopératives de producteurs forestiers.

Par ailleurs, les membres de coopératives forestières du Honduras mentionnent davantage que les autres types de coopératives l'ODD 13, lié à la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions, alors que les membres de coopératives de travailleurs forestiers sont les seules à mentionner leur engagement envers l'ODD 7, lequel concerne les services énergétiques fiables, durables et modernes.

Engagement supplémentaire souhaité

Les réponses au sondage concernant les ODD sur lesquels les coopératives devraient également se concentrer varient davantage entre les types de coopératives (figure 7).

Par exemple, les membres de coopératives de travailleurs forestiers ont indiqué que leur coopérative devrait davantage se concentrer sur l'ODD 15 (gestion durable des écosystèmes terrestres), suivi de très près par les ODD 12 (production et consommation durables) et 13 (lutte contre les changements climatiques). Les ODD 7 (énergie durable), 8 (croissance économique et travail décent) et

17 (partenariats pour la réalisation des ODD) sont également mentionnés à plusieurs reprises.

Il est possible de penser que ces résultats sont liés à une intention de s'engager plus activement dans la bioéconomie forestière, notamment par le biais d'innovations technologiques et de partenariats, afin de créer et maintenir les emplois dans le milieu et de contribuer davantage à la lutte contre les changements climatiques. Cette intention a été mentionnée par les coopératives de travailleurs forestiers rencontrées dans le cadre de l'atelier de travail.

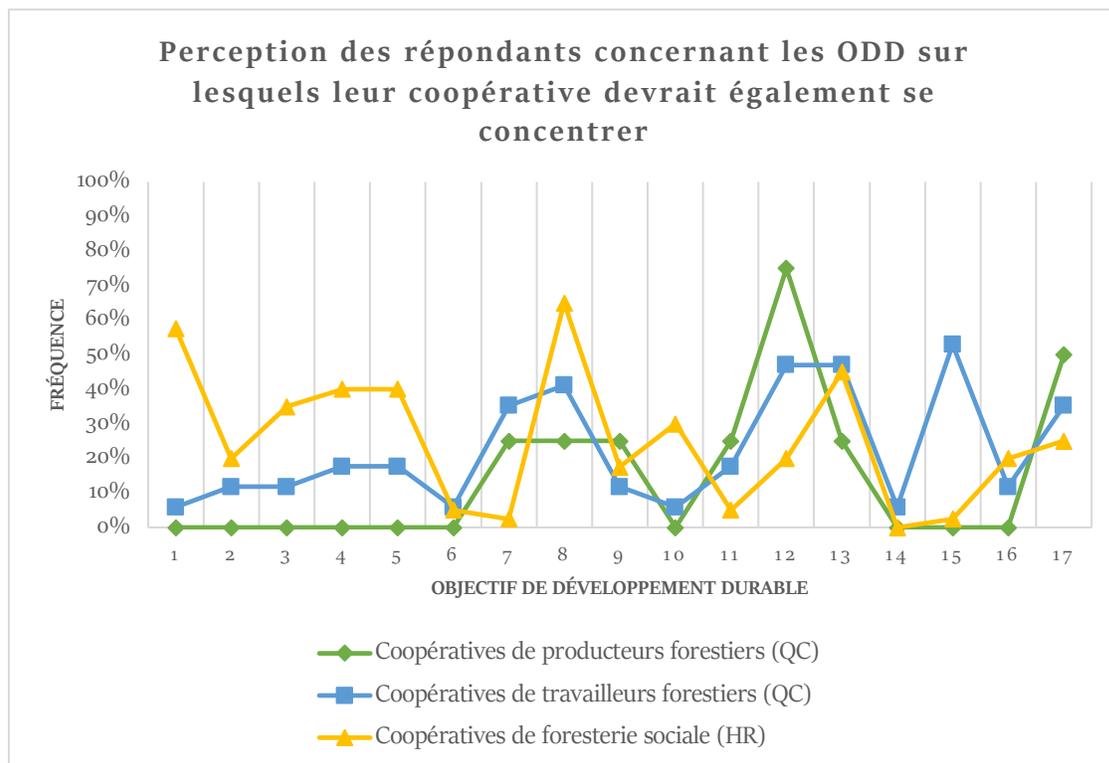


Figure 7. Réponses offertes par les répondants au sondage concernant la contribution supplémentaire souhaitée de leur coopérative aux ODD

Les membres des coopératives de producteurs forestiers insistent davantage, pour leur part, sur les ODD 12 et 17, se rapprochant ainsi de certains des ODD mentionnés par les coopératives de travailleurs forestiers.

Enfin, les membres des coopératives de foresterie sociale soulignent l'importance de consacrer davantage d'efforts sur les ODD 1 et 8, suivis de près par l'ODD 13. Ces résultats sont cohérents avec les conditions socioéconomiques du pays où elles opèrent et l'objectif de développement local associé à l'approche de la foresterie sociale de même qu'avec les stratégies de limitation des répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes terrestres desquels dépendent leurs membres pour leurs activités agroforestières.

Principaux résultats des ateliers

Afin de faciliter la réflexion entourant les pratiques mises en œuvre par les coopératives en lien avec les différents ODD, les participants à l'atelier étaient d'abord invités à cibler les ODD qui semblaient liés à leurs activités, puis à identifier les pratiques mises en œuvre en ce sens. Les données collectées lors des ateliers de travail sont présentées à l'annexe 3.

Les pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec et les

coopératives forestières du Honduras permettent de cerner, du moins en partie, leur engagement actuel envers le développement durable. Elles ont été répertoriées en fonction des cibles liées aux ODD⁸¹. Ces dernières sont détaillées à l'annexe 4.

Coopératives de travailleurs forestiers du Québec

La catégorisation des pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec ayant participé à l'atelier a été réalisée à l'aide des cibles liées aux ODD. Les résultats sont présentés en fonction des sphères économique, sociale et environnementale.

Sphère économique

Les pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec se situent davantage dans la sphère économique (tableau 3), dans l'optique de répondre aux besoins de leurs membres. Ainsi, une grande partie des pratiques énumérées dans le cadre de la recherche consiste en des mesures visant à favoriser la création et le maintien d'emplois locaux décents dans le secteur de la foresterie (ODD 8). De nombreuses mesures liées à la santé et la sécurité des travailleurs et des plans de mesure d'urgence sont mis en place (ODD 8). En plus de politiques d'équité salariale et de l'égalité des salaires entre

⁸¹ Les pratiques énumérées peuvent varier d'une coopérative à l'autre : elles ne sont pas nécessairement adoptées par toutes les coopératives de travailleurs forestiers du Québec.

emplois de même nature, les excédents générés par les coopératives, le cas échéant, sont redistribués aux membres sous forme de ristournes⁸², c'est-à-dire au prorata du travail effectué (ODD 10). Cette structure de rémunération vise une répartition équitable des fruits du travail collectif.

Une infrastructure durable et l'utilisation des technologies les plus récentes favorisent également le maintien des emplois (ODD 9). Des investissements en recherche et développement et l'établissement de partenariats (ODD 12 et 17) sont mis en place pour favoriser la production et la consommation durables des produits ligneux et non-ligneux et la valorisation des résidus forestiers et des déchets de bois (ODD 12). Les coopératives de travailleurs rencontrées s'efforcent d'optimiser l'utilisation des ressources forestières et la valorisation des résidus forestiers, de façon à diversifier leurs activités (ODD 9). Depuis quelques années, certaines coopératives de travailleurs forestiers se sont aussi tournées vers le développement d'activités liées à la bioéconomie forestière⁸³ dans le but notamment d'assurer une offre supplémentaire d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique québécois tout en diversifiant leurs activités et les sources d'emplois (ODD 7, 8, 9, 12 et 13).

⁸² Après avoir rempli toutes les autres obligations liées à la redistribution des excédents.

⁸³ « Activité économique que génère la conversion de ressources forestières renouvelables gérées de manière durable [...] en produits et services à valeur ajoutée au moyen de processus novateurs et utilisés

Ces coopératives développent actuellement des activités de valorisation de la biomasse forestière (ODD 7, 12 et 13), en collaboration avec des partenaires régionaux (privés, coopératifs, gouvernementaux) et des instituts de recherche (ODD 17).

Sphère sociale

Les coopératives de travailleurs forestiers sont également susceptibles d'avoir des répercussions directes dans la sphère sociale (tableau 4), que ce soit par le développement d'expertises liées à la foresterie durable (ODD 4), par leur contribution à la vitalité socioéconomique des communautés où elles opèrent (ODD 11) ou encore, par un système de gouvernance démocratique transparent (ODD 16) favorisant un sentiment de contrôle des travailleurs sur leur emploi et leurs conditions de travail (ODD 3)⁸⁴.

Les coopératives de travailleurs forestiers développent d'ailleurs des programmes internes visant à favoriser la santé et le bien-être de leurs membres : assurances collectives, assurances-médicament, régime de retraite simplifié, promotion de la santé mentale et physique, lutte contre le harcèlement ou l'usage de substances psychoactives au travail (ODD 3). De plus, le simple fait d'avoir un certain contrôle sur leur emploi (en tant que membres de la

à diverses fins. » (Conseil canadien des ministres des forêts, 2017)

⁸⁴ Pérotin, 2015.

coopérative) peut affecter positivement la santé des travailleurs, le bien-être et la satisfaction au travail⁸⁵.

Les coopératives de travailleurs forestiers offrent également des formations répondant aux besoins et aspirations de leurs membres - notamment sur les normes liées à la gestion durable des forêts -, fournissent des bourses d'études à l'interne, recrutent des étudiants afin de les initier au travail en milieu forestier et mettent en place des mesures visant à intégrer la main-d'œuvre éloignée (ODD 4 et 8).

Pour les coopératives de travailleurs forestiers rencontrées, la gouvernance démocratique se traduit notamment par une communication transparente avec les membres, par la consultation des membres pour la prise de décisions stratégiques (ODD 16) et par l'offre de formations et de l'encadrement nécessaires à une participation effective à la gouvernance de la coopérative (ODD 4). Cette structure de gouvernance est également renforcée par des codes de déontologie et d'éthique (ODD 16).

Par ailleurs, les coopératives forestières rencontrées font appel à un administrateur externe actif au sein de la communauté afin de favoriser l'harmonisation de leurs activités avec les intérêts locaux (ODD 11) et de réduire les dangers associés à une gouvernance

strictement assurée par les membres-propriétaires de la coopérative (ODD 16).

La création et le maintien d'emplois locaux contribuent également à la vitalité économique des communautés locales, laquelle est souvent nécessaire pour maintenir l'accès aux services de base (ODD 8 et 11).

Le soutien direct de la communauté locale par les coopératives de travailleurs forestiers se manifeste essentiellement par la participation à de nombreux comités et conseils régionaux, par des appuis financiers et matériels à des organisations locales, par la mise sur pied et la participation à des événements communautaires locaux et par des politiques d'approvisionnement local (ODD 11 et 17). Dans certaines situations, des coopératives ont également acquis des entreprises locales en voie de fermeture afin de maintenir l'activité économique dans la région (ODD 8 et 9).

L'égalité femmes-hommes (ODD 5) demeure toutefois un enjeu important dans le secteur forestier québécois. À l'exception des coopératives de production de plants forestiers qui embauchent une part plus importante de femmes, la majorité des emplois liés à l'intervention en forêt demeurent occupés par des hommes.

⁸⁵ Erdal, 2000; Kuper *et al.*, 2003; Stansfeld *et al.*, 1999; Stephan et Roesler, 2010 ; McQuaid *et al.*, 2013 ; cités dans Pérotin, 2017.

Tableau 3. Principales pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec – sphère économique

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	8.2 Diversification et modernisation technologique	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de l'équipement forestier et des installations • Mesures de réduction de la consommation d'eau et d'énergie • Certifications • Politiques d'équité salariale • Maximisation des semaines de travail • Formations, partenariats avec des établissements d'enseignement, stages • Mesures de santé et sécurité au travail
	8.4 Efficience de l'utilisation des ressources dans les modes de production	
	8.5 Plein emploi et salaire égal pour travail égal	
	8.6 Réduction de la proportion des jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation	
	8.8 Défense des droits et protection des travailleurs, sécurité au travail	
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	9.1 Infrastructure durable et résiliente	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des infrastructures • Intégration de la main-d'œuvre éloignée • Optimisation de la valorisation des ressources forestières • En développement – participation à la bioéconomie forestière • Participation à des comités sectoriels • Partenariats avec des instituts de recherche
	9.2 Industrialisation durable qui profite à tous	
	9.4 Utilisation rationnelle des ressources et technologies et procédés industriels propres	
	9.5 Recherche et développement	

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
	<p>10.3 Égalité des chances et réduction de l'inégalité des résultats</p> <p>10.4 Politiques visant une plus grande égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires concurrentiels • Salaire égal pour un travail de valeur égale • Redistribution des excédents au prorata du travail effectué • Politiques d'équité salariale
	<p>12.2 Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.4 Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie</p> <p>12.5 Réduction de la production de déchets par la réduction, la réutilisation et le recyclage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la valorisation des ressources forestières • Gestion des matières résiduelles dangereuses • En développement – participation à la bioéconomie forestière • Pratiques forestières respectueuses des lois, règlements certifications

De ce fait, la représentation des femmes dans les instances décisionnelles demeure, pour l'instant, limitée. Des mesures sont actuellement développées par les coopératives forestières afin de favoriser l'embauche de femmes et leur participation effective aux activités des coopératives (ODD 5).

Sphère environnementale

Finalement, la sphère environnementale (ODD 6, 13 et 15) met en évidence des conditions à respecter par les coopératives de travailleurs forestiers pour assurer leur légitimité et favoriser leur pérennité. Au Québec, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* régit les interventions en forêt, assurant ainsi la protection de la biodiversité (ODD 15) et des cours d'eau situés en forêts (ODD 6).

Au Québec, d'importantes considérations concernant la réduction des impacts environnementaux négatifs liés aux interventions en forêts sont introduites dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et les règlements afférents. Toutes les organisations intervenant en forêt québécoise, y compris les coopératives de travailleurs forestiers, sont donc tenues de respecter cette loi, laquelle vise⁸⁶ :

- la conservation de la diversité biologique (ODD 15);

- le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers (ODD 15);
- la conservation des sols et de l'eau (ODD 6 et 15);
- le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques (ODD 6 et 13);
- le maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société (ODD 8 et 9); et
- la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées (ODD 11).

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les coopératives de travailleurs forestiers qui, pour la plupart, réalisent des activités d'aménagement forestier en forêt publique, doivent détenir une certification reconnue par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elles peuvent opter pour la norme internationale ISO 14001 ou le programme de certification des entreprises en aménagement forestier (CEAF) mis sur pied par le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ). Ces certifications nécessitent l'implantation de procédures internes visant à contrôler et à améliorer sur une base continue la performance environnementale de l'organisation⁸⁷ (ODD 8).

⁸⁶ Article 2 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

⁸⁷ Bureau de normalisation du Québec, s.d.

Tableau 4. Principales pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec – sphère sociale

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
	3.4 Santé mentale et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes et services liés à la santé mentale et au bien-être physique • Programmes d'assurances collectives
	3.8 Couverture sanitaire universelle	
	4.4 Jeunes et adultes disposant de compétences nécessaires à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Formations internes • Programme de formation de la main-d'œuvre • Partenariats avec des établissements d'enseignement • Bourses d'études, stages
	5.1 Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • En développement - Politiques et programmes favorisant l'embauche de femmes
	5.5 Participation effective des femmes et accès égal aux fonctions de direction	
	7.2 Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • En développement – valorisation de la biomasse forestière
	11.3 Planification et gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des conseils et comités régionaux • Soutien à des entreprises et organismes locaux • Politiques d'achat local
	16.6 Institutions efficaces, responsables et transparentes	<ul style="list-style-type: none"> • Structure et processus de gouvernance démocratique • Codes de déontologie et d'éthique • Intégration d'un administrateur externe
	16.7 Participation et représentation à tous les niveaux de prise de décision	

L'obtention d'une certification forestière complète la norme ISO 14001 et le CEAF. Au Québec, trois systèmes de certification forestière sont reconnus : celui de l'Association canadienne de normalisation (CSA), celui du Forest Stewardship Council (FSC) et celui du Sustainable Forestry Initiative (SFI). Ces systèmes sont propres à la foresterie et traitent de sujets similaires à l'aménagement durable des forêts⁸⁸. Les coopératives de travailleurs forestiers intervenant en forêts sont certifiées FSC ou SFI (ODD 15).

Afin de conserver leurs certifications, les coopératives doivent veiller à la formation continue de leurs travailleurs (ODD 4). La gestion durable des forêts est favorisée par des activités forestières conformes au cadre juridique et certifiées⁸⁹ (ODD 15).

En complément de ces certifications, les coopératives de travailleurs forestiers mentionnent un certain nombre de pratiques adoptées à l'interne visant à gérer leurs impacts environnementaux négatifs. Par exemple, des mesures visant à réduire la consommation de l'eau et de l'énergie dans les différents bâtiments (siège social, camps forestiers) ont été mentionnées (ODD 6 et 8). La modernisation de l'équipement forestier, de la machinerie et de l'infrastructure s'inscrit également dans cette optique d'optimisation de l'efficacité et de réduction des impacts néfastes sur l'environnement

(ODD 9 et 13). Ces mesures sont complétées par la gestion des matières résiduelles dangereuses et la limitation de l'utilisation de produits chimiques, entre autres (ODD 6 et 8).

Les coopératives rencontrées précisent également leur souci de valorisation de la biomasse forestière. Celle-ci désigne, en théorie, « tout le matériel biologique provenant des arbres et des plantes »⁹⁰. En pratique, il s'agit surtout des « arbres ou parties d'arbres qui ne sont pas utilisés par les industries traditionnelles de transformation du bois »⁹¹. Au Canada, la biomasse forestière provient de quatre sources⁹².

- Biomasse primaire : sous-produits provenant de l'aménagement traditionnel des forêts, tels que les résidus de coupes commerciales, de coupes d'éclaircie, de débroussaillage, de l'élagage, ou encore les arbres affectés par les perturbations naturelles;
- Biomasse secondaire : sous-produits provenant de procédés industriels, tels que les écorces, les sciures de bois, les rabotures, les copeaux et la liqueur noire;
- Biomasse tertiaire : déchets de travaux de construction, de rénovation ou de démolition;
- Biomasse quaternaire : arbres issus de plantations en courte rotation (ligniculture).

⁸⁸ Gouvernement du Québec – MFFP, 2004-2016.

⁸⁹ Pellegrini, 2011 : 268-269.

⁹⁰ Ressources Naturelles Canada, 2014 : 3.

⁹¹ *Ibid.* : 3.

⁹² *Ibid.* : 4.

Tableau 5. Principales pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec – sphère environnementale

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
	6.3 Réduction de la pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des matières résiduelles dangereuses • Mesures de réduction de la consommation d'eau • Pratiques forestières respectueuses des lois, règlements et certifications
	6.4 Utilisation rationnelle des ressources en eau	
	6.6 Protection / restauration des écosystèmes liés à l'eau	
	13.2 Mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planification	<ul style="list-style-type: none"> • Production de plants forestiers, boisement, reboisement, restauration • En développement - valorisation de la biomasse forestière
	15.1 Préservation, restauration, exploitation durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce	<ul style="list-style-type: none"> • Production de plants forestiers, boisement, reboisement, restauration • Pratiques forestières respectueuses des lois, règlements et certifications
	15.2 Gestion durable des forêts	
	15.3 Réduction de la dégradation du milieu naturel	

La valorisation de la biomasse forestière contribue à accroître l'éventail des ressources énergétiques durables (ODD7), à créer des emplois (ODD 8), à optimiser des pratiques de production durables (ODD 12) et à lutter contre les changements climatiques (ODD 13).

Enfin, la production de plants forestiers, le boisement, le reboisement et la restauration forestière comptent parmi les pratiques mises en place pour contribuer au maintien de la superficie forestière et de la productivité des forêts (ODD 15). La gestion durable des forêts permet de maintenir la santé des forêts, la séquestration et le stockage du carbone (ODD 13).

Partenariats favorisant le développement durable

Les coopératives de travailleurs forestiers établissent de nombreux partenariats d'affaires, de recherche, de développement et de formation avec des partenaires privés, coopératifs et publics afin d'atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux (ODD 17). Ces partenariats visent notamment à former et à recruter de la main-d'œuvre qualifiée (ODD 4 et 8), à diversifier leurs activités (ODD 9) et à innover dans leur offre de produits et services (ODD 9 et 12).

Coopératives forestières du Honduras

Les pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras ont également été répertoriées à l'aide des cibles liées aux ODD et sont présentées en fonction des sphères économique, sociale et environnementale.

Sphère économique

Les activités économiques mises en place par les coopératives forestières du Honduras s'inscrivent surtout dans une optique de diversification des sources de revenus et d'emplois pour leurs membres et de commercialisation des produits agroforestiers récoltés. La sphère économique (tableau 6) concerne donc essentiellement les moyens mis en œuvre par les coopératives pour répondre aux besoins des membres et de leur communauté.

D'abord, les coopératives cherchent à accroître les opportunités d'emplois et de rémunération pour les membres de la communauté locale (ODD 8), par le déploiement d'efforts importants en vue de diversifier leurs activités. Les activités de récolte forestière sont combinées à l'extraction de résine de même qu'à l'agriculture biologique, à la commercialisation du café d'ombre, à la pisciculture, à l'élevage de poules pondeuses, à la gestion de pépinières et à la fabrication de meubles, de savons et de désinfectants afin de diversifier les sources d'alimentation et les sources de revenus (ODD 2 et 9).

L'achat de machinerie et d'équipement technologique de même que les différents services offerts par la coopérative visent à accroître la productivité des membres et leur accès aux marchés (ODD 9 et 10). Les coopératives forestières du Honduras prennent également des mesures financières afin d'appuyer leurs membres. Certaines offrent, par exemple, des prêts ou du matériel aux petits producteurs (ODD 9).

Les coopératives participent également à l'ouverture, l'amélioration et l'entretien des routes (ODD 9). Ces mesures sont complétées par des règlements internes assurant une rémunération égale pour un travail égal, par des mesures visant à assurer la sécurité des travailleurs et par le déploiement d'efforts pour intégrer de nouveaux membres provenant des villes et des zones rurales (ODD 8 et 10).

Enfin, certaines pratiques sont mises en œuvre ou sont en développement pour renforcer la production et la consommation responsables (ODD 12). Les coopératives s'attachent à réduire et traiter les déchets, notamment dans les ateliers de menuiserie, et à remplacer les produits chimiques par des produits naturels lors des procédés d'extraction de la résine et de transformation du bois (ODD 12). Elles œuvrent également à sensibiliser et à former les membres de la communauté sur différents aspects liés à la protection de l'environnement de même qu'à l'adoption de pratiques agroforestières

n'entraînant pas la dégradation de l'environnement naturel (ODD 8 et 12), notamment en diminuant le brûlis dans les terres agricoles (ODD 2).

Sphère sociale

La plus grande proportion des pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras s'inscrit dans la sphère sociale (tableau 7). D'abord, le respect du premier principe coopératif spécifiant l'adhésion libre et ouverte au sociétariat⁹³ favorise l'accès à la propriété collective de la coopérative et aux ressources économiques liées (ODD 1).

Cet accès est renforcé par la gestion coopérative de la forêt et de ses ressources ainsi que par l'accès à des prêts, de l'équipement et des formations techniques. Le recrutement de nouveaux membres permet de renforcer l'intégration économique, voire sociale, d'un plus grand nombre de personnes (ODD 10).

Les efforts visant plus spécifiquement l'intégration des femmes et des jeunes au sociétariat des coopératives peuvent aussi contribuer à réduire les inégalités (ODD 10). Les coopératives forment à l'interne des comités genre et jeunesse, lesquels visent à favoriser l'intégration des femmes et des jeunes dans la coopérative, dans les organes de gestion et au sein des conseils d'administration et de surveillance (ODD 4, 5, 8, 10 et 16).

⁹³ Alliance coopérative internationale, 1995.

Tableau 6. Principales pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras – sphère économique

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	8.2 Diversification et modernisation technologique	<ul style="list-style-type: none"> • En développement - diversification des activités économiques et des sources d'emplois • Achat d'équipement technologique • Rémunération égale pour un travail de valeur égale • Comités jeunesse • Mesures de sécurité au travail
	8.5 Plein emploi et salaire égal pour travail égal	
	8.6 Réduction de la proportion des jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation	
	8.8 Défense des droits et protection des travailleurs, sécurité au travail	
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	9.1 Infrastructure durable et résiliente	<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier, matériel et services visant à accroître la productivité et l'accès aux marchés des membres • Comités de commercialisation • Ouverture, amélioration et entretien des routes
	9.3 Accès des entreprises aux services financiers et intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés	
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	10.2 Autonomisation et intégration sociale et économique des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • En développement - intégration de nouveaux membres • Intégration des femmes et des jeunes • Rémunération égale pour un travail de valeur égale
	10.3 Égalité des chances et réduction de l'inégalité des résultats	
	10.4 Politiques visant une plus grande égalité	
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	12.2 Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'exploitation : produits ligneux et extraction de résine • Éducation / sensibilisation de la communauté pour la réduction des impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement • Réduction et traitement des déchets de transformation • Remplacement des produits chimiques par des produits naturels
	12.5 Réduction de la production de déchets	
	12.8 Informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	

Elles parrainent également le domicile maternel afin d'accroître l'autonomie financière des femmes (ODD 5 et 10). De plus, certaines coopératives font crédit pour le panier de base, afin de favoriser la sécurité alimentaire des tranches de population les plus vulnérables (ODD 2).

Par ailleurs, des comités d'éducation sont mis sur pied au sein des coopératives. Les activités de formation offertes concernant les pratiques d'agriculture durable de même que le développement de sources de revenus alternatives (ODD 4) contribuent à la sécurité alimentaire et économique des membres et favorise leur résilience face aux chocs d'ordre économique ou environnemental (ODD 1 et 2). Les coopératives forestières du Honduras veillent également à former leurs membres sur la non-violence (ODD 16), notamment. Certaines offrent des bourses d'études primaires, secondaires et universitaires (ODD 4).

Enfin, de nombreuses pratiques visent à contribuer au développement de l'infrastructure et des organisations locales. Les coopératives soutiennent financièrement, et parfois matériellement, les infrastructures scolaires et religieuses et les comités communautaires de gestion de l'eau potable (ODD 4, 6 et 11). Certaines précisent la mise en place de brigades médicales et l'offre d'assurances-vie à l'intention de leurs membres (ODD 3). De même, la construction de bâtiments communautaires, de réservoirs

d'eau potable, de logements pour les membres de la communauté ou de centres de santé figurent au nombre de leurs projets (ODD 3, 6 et 11). Les coopératives mentionnent enfin leur participation à l'électrification de la communauté, notamment par le biais de panneaux solaires (ODD 7).

Sphère environnementale

Les pratiques des coopératives forestières du Honduras liées à la sphère environnementale (tableau 8) sont généralement intégrées à un plan de gestion forestière, lequel est exigé par le gouvernement national, avant tout usage de la forêt⁹⁴. Par conséquent, l'élaboration et la mise en œuvre de tels plans ont été mentionnées par toutes les coopératives rencontrées.

Outre les plans de gestion forestière, ou incluses dans ceux-ci, des pratiques de gestion environnementale sont adoptées pour la protection des forêts (ODD 11 et 15), la sensibilisation de la communauté à des pratiques respectueuses de l'environnement naturel (ODD 12) et la réduction des impacts négatifs des activités des coopératives et de la communauté sur l'environnement (ODD 8).

De fait, les coopératives se sont données comme objectif de prévenir et de contrôler les feux de forêts et les ravageurs; des comités de surveillance sont mis sur pied à cet effet (ODD 11 et 15).

⁹⁴ Saunier, 2012.

Tableau 7. Principales pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras – sphère sociale

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
	1.4 Accès égal aux ressources économiques, au contrôle des terres, aux formes de propriété et aux ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Parrainage au domicile maternel • En développement - recrutement de nouveaux membres • Diversification des sources de revenus • Comités de surveillance pour la prévention et le contrôle des feux de forêts et des ravageurs
	1.5 Réduction de l'exposition aux chocs d'ordre économique, social ou environnemental	
	2.1 Accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des productions agricoles • Crédit pour le panier de base • Réduction des incendies sur les terres agricoles • Restauration des sols • Culture biologique • Gestion de l'ombre du café
	2.3 Productivité agricole et revenus des petits producteurs alimentaires	
	2.4 Pratiques agricoles résilientes	
	3.8 Couverture sanitaire universelle	<ul style="list-style-type: none"> • Brigades médicales • Assurance-vie à l'intention des membres • En développement - construction de centres de santé
	4.1 Accès de tous à l'enseignement primaire et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses d'études primaires, secondaires et universitaires • Soutien financier ou matériel aux centres éducatifs • Comités d'éducation • Comités jeunesse
	4.4 Jeunes et adultes disposant de compétences nécessaires à l'emploi	

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
	<p>5.1 Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p>5.5 Participation effective des femmes et accès égal aux fonctions de direction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des femmes dans les organes de gestion et les comités • Comités genre • Parrainage du domicile maternel
	<p>7.1 Accès à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Électrification des communautés, notamment par le biais de panneaux solaires
	<p>11.1 Accès à un logement et des services de base adéquats, sûrs et à un coût abordable</p> <p>11.3 Planification et gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains</p> <p>11.4 Protection et préservation du patrimoine culturel et naturel</p> <p>11.a Liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de surveillance pour la prévention et le contrôle des feux de forêts • Appui financier ou matériel aux organisations locales • Soutien financier ou matériel aux institutions religieuses • Construction de bâtiments communautaires • En développement - amélioration du logement dans la communauté
	<p>16.6 Institutions efficaces, responsables et transparentes</p> <p>16.7 Participation et représentation à tous les niveaux de prise de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des femmes et des jeunes dans les organes de gestion et au sein des conseils d'administration et de surveillance • Conseil d'administration • Conseil de surveillance

Des plans de gestion annuels des produits ligneux et des plans spéciaux pour l'extraction de résine sont adoptés ou en cours d'élaboration (ODD 15).

Des activités de reboisement et de surveillance des sources d'eau (ODD 6) de même que de restauration des sols sont également menées. L'achat de terres forestières à des fins de reboisement a été mentionné parmi les pratiques de certaines coopératives (ODD 13 et 15). Enfin, certaines coopératives ont déjà obtenu une certification forestière alors que d'autres sont en voie de l'obtenir.

La culture biologique, la gestion de l'ombre du café, le maintien de la biodiversité, la réduction de l'utilisation des produits chimiques, la protection des cours d'eau de même que la gestion adéquate des eaux résiduelles générées durant le processus de lavage du café font également partie des activités de sensibilisation et de formation menées par les coopératives (ODD 2, 6, 12 et 15).

Partenariats favorisant le développement durable

Les coopératives forestières du Honduras entretiennent de nombreux partenariats visant à accroître leurs compétences en gestion durable des forêts, en transformation et commercialisation de produits forestiers de même qu'en agroforesterie. Elles mentionnent l'établissement d'alliances avec des organisations de coopération

internationale, incluant SOCODEVI, des institutions gouvernementales et des établissements d'enseignement universitaire.

Synthèse des résultats

Les résultats obtenus dans le cadre du sondage et des ateliers permettent de mieux cerner la nature de l'engagement des coopératives forestières envers les ODD. Les pratiques énumérées par les participants aux ateliers coïncident avec certains des principaux ODD mentionnés par les répondants au sondage, notamment les ODD 5, 8 et 15 au Québec comme au Honduras et les ODD 1 et 13 plus spécifiquement au Honduras.

Il est possible de présumer que des pratiques similaires sont mises en place dans les coopératives forestières du même type. Néanmoins, un certain nombre de pratiques sont liées à des ODD ayant été moins énoncés par les répondants au sondage. Deux cas de figure peuvent être envisagés ici : soit ces pratiques diffèrent entre les coopératives ayant participé aux ateliers et celles ayant répondu au sondage, soit l'interprétation des ODD diffèrent entre les participants.

Tableau 8. Principales pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras – sphère environnementale

ODD	Cibles spécifiques	Pratiques liées
	<p>6.1 Accès à l'eau potable</p> <p>6.3 Réduction de la pollution de l'eau</p> <p>6.6 Protection/restauration des écosystèmes liés à l'eau</p> <p>6.b Participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et reboisement des sources d'eau • Gestion des eaux résiduelles générées par le lavage du café • Soutien financier / matériel et appui à la gestion des comités communautaires de gestion de l'eau potable • Construction de réservoirs d'eau potable
	<p>13.2 Mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planification</p> <p>13.3 Éducation, sensibilisation et capacités liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de surveillance pour la prévention et le contrôle des feux de forêts et des ravageurs • Éducation environnementale des membres de la communauté
	<p>15.1 Préservation, restauration, exploitation durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce</p> <p>15.2 Gestion durable des forêts</p> <p>15.5 Réduction de la dégradation du milieu naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de gestion forestière • Achat de terres dégradées à des fins de reboisement • En développement - certification forestière

DISCUSSION

La contribution des organisations au développement durable doit prendre en considération le contexte dans lequel elles opèrent. Certaines pratiques ou mesures pertinentes dans un contexte régional ou national donné ne trouveront pas écho dans un autre contexte. Outre ce contexte, la posture des organisations face au développement durable est également susceptible d'influencer la nature de leur engagement envers celui-ci et, par conséquent, les pratiques mises en place.

Dans cette section, nous nous intéressons aux similitudes et dissimilitudes perceptibles entre les pratiques énoncées par les membres de coopératives de travailleurs forestiers du Québec et les coopératives forestières du Honduras et cherchons à les mettre en relation avec leur contexte et leur posture respectifs.

Similarité de l'engagement malgré des contextes différents

Les résultats indiquent que les coopératives de travailleurs forestiers du Québec et les coopératives forestières du Honduras adoptent des pratiques liées à tous les ODD, à l'exception de l'ODD 14 (conservation et exploitation durable des océans et des

mers)⁹⁵. Cela dit, des différences sont perceptibles au niveau des pratiques mises en place par les coopératives du Québec et du Honduras et des cibles concernées par ces pratiques. Dans certains cas, il est possible de lier ces différences au contexte dans lequel ces coopératives opèrent.

Par exemple, les pratiques mises en place en lien avec la lutte contre la pauvreté (ODD 1) et la sécurité alimentaire (ODD 2) sont spécifiques aux coopératives forestières du Honduras. Contrairement aux coopératives de travailleurs forestiers du Québec, les coopératives forestières du Honduras exercent des activités agroforestières. Cette situation peut expliquer la mention de pratiques liées à la sécurité alimentaire ou à l'agriculture durable par ces dernières seulement. Par ailleurs, les résultats liés à l'ODD 1 semblent confirmer leur engagement dans la lutte contre la pauvreté, tel que le préconise l'approche de foresterie sociale adoptée par le gouvernement national.

Des pratiques visant spécifiquement l'intégration des personnes les plus pauvres au sein des coopératives du Honduras n'ont toutefois pas été mentionnées par les participants à la recherche. Or, l'incidence des coopératives forestières en matière de lutte contre la pauvreté peut demeurer plus limitée

forestiers côtiers puissent contribuer positivement à cet ODD.

⁹⁵ L'absence de pratiques en lien avec l'ODD 14 s'explique par la localisation des coopératives forestières étudiées. Il n'est pas exclu que des coopératives forestières actives dans des milieux

en l'absence de mesures à cet effet⁹⁶. Cela dit, la stabilité des emplois et des revenus, l'accès à la propriété de la coopérative et à ses ressources de même que l'intégration à la chaîne de valeur forestière tendent à favoriser le maintien de leurs membres en situation de non-pauvreté, ce qui contribue indirectement à l'ODD 1⁹⁷. Cette potentielle contribution s'applique également aux coopératives de travailleurs forestiers du Québec, surtout dans les collectivités où elles constituent le principal employeur.

L'intégration des femmes dans les activités des coopératives et ses instances décisionnelles est également un domaine dans lequel les pratiques diffèrent entre les coopératives forestières du Québec et du Honduras. Alors que des programmes à cet effet sont en cours de mise en œuvre dans les coopératives de travailleurs forestiers, des structures pour accueillir les femmes sont déjà établies dans les coopératives du Honduras. La diversité de leurs activités agroforestières et les politiques axées sur l'égalité des genres des organisations venant en appui aux coopératives forestières du Honduras, tels SOCODEVI⁹⁸, pourraient faciliter ces pratiques d'intégration des femmes. De l'autre côté, la rareté de la main-d'œuvre au Québec et le caractère exigeant du travail forestier pourraient complexifier le recrutement de travailleurs, tant masculins que féminins. Un examen plus attentif des conditions favorisant ou limitant l'intégration

de femmes dans les coopératives forestières pourrait fournir davantage d'informations à cet effet et permettre aux coopératives forestières de s'engager encore plus activement envers l'ODD 5.

D'autre part, le rôle des coopératives forestières du Honduras dans le développement des communautés est mis en exergue par le type de pratiques mentionnées par les personnes rencontrées. Bon nombre d'entre elles précisent que leur coopérative appuie financièrement ou matériellement des initiatives visant à faciliter l'accès des membres de leur communauté à des soins de santé, à des établissements d'enseignement, à l'eau potable et à l'énergie, voire à des logements.

Les pratiques mentionnées par les coopératives de travailleurs forestiers dans ce domaine sont davantage formalisées à l'interne, en termes de politiques et de programmes, mais s'adressent plus spécifiquement à leurs membres. Cette différence relève sans doute moins d'un engagement ténu de la part des coopératives québécoises pour faciliter l'accès à ces services de base que de la couverture de ces services par d'autres acteurs, notamment l'État. Des programmes d'assurances collectives ou d'assurances-médicaments, de même que des formations et des bourses d'études sont néanmoins offerts aux membres des coopératives du Québec pour compléter les services déjà disponibles.

⁹⁶ De Jong *et al.*, 2018.

⁹⁷ Gregersen *et al.*, 2017 : 12-13.

⁹⁸ Fecteau et Escot, 2013.

Si la relation entre les coopératives de travailleurs forestiers et le développement de leur communauté est moins explicite ou tangible qu'elle ne l'est pour les coopératives du Honduras, les retombées indirectes de leurs activités sur la vitalité socioéconomique de leur communauté peuvent tout de même être considérables.

Certaines recherches précisent que les coopératives de travailleurs génèrent des emplois plus durables que les entreprises traditionnelles, leurs membres préférant souvent le maintien des emplois à la stabilité salariale⁹⁹. Ces coopératives préserveraient mieux les emplois dans des conditions de marché difficiles que les entreprises traditionnelles qui tendent, pour leur part, à réduire le nombre d'emplois pour faire face à ces conditions¹⁰⁰. Selon ces recherches, ces caractéristiques peuvent être à l'origine de répercussions positives sur les communautés dans lesquelles elles sont actives. De fait, la préservation des emplois permet de :

- réduire les retombées négatives liées au chômage, ce qui peut avoir un effet positif sur les recettes fiscales des communautés locales du fait des retombées économiques des emplois préservés; et
- d'économiser les ressources de la communauté, notamment les services sociaux. Il est de plus en plus reconnu que le chômage a des répercussions négatives plus profondes que

strictement économiques, en particulier sur la santé¹⁰¹.

Par ailleurs, le double statut des membres de coopératives - propriétaires et usagers - concourt généralement à renforcer les relations entre les coopératives et leur territoire.

Cet « ancrage territorial » conduit généralement la coopérative à prendre en compte la nécessité de gérer à long terme les ressources locales qui conditionnent ses activités et celles de ses adhérents, à s'impliquer et à investir dans le développement local¹⁰².

De fait, les coopératives rencontrées nomment un bon nombre de pratiques visant à contribuer à la stabilisation régionale, que ce soit par la création d'emplois susceptibles de procurer un revenu stable ou par la mise en place d'infrastructures et de services collectifs. Les coopératives contribuent ainsi à créer un environnement favorable à l'investissement des particuliers, des entreprises et des gouvernements¹⁰³. Les nombreux partenariats mis en place contribuent d'ailleurs au réseautage entre les acteurs de développement locaux¹⁰⁴. De plus, les coopératives représentent une source de financement des activités locales. Les coopératives forestières du Honduras comme les coopératives de travailleurs forestiers du Québec précisent des investissements

⁹⁹ Pérotin, 2017.

¹⁰⁰ Pérotin, 2017.

¹⁰¹ Classen et Dunn, 2012; Bambra et Eikemo, 2009; cités dans Pérotin, 2017 : 140.

¹⁰² Draperi et Touzard, 2003; cités dans Touzard et Vandame, 2009 : 39

¹⁰³ Ketilson *et al.*, 1998; cité dans Gertler, 2001.

¹⁰⁴ Isola *et al.*, 2005 :87

importants, en temps et en argent, pour soutenir les organisations locales et participer à divers comités de concertation concernant le développement local ou régional.

Le rôle attribué aux coopératives forestières dans la gestion durable des forêts et leur sociétariat peuvent également expliquer certaines différences notées entre les pratiques. Par exemple, les coopératives forestières du Honduras axent davantage leurs pratiques sur la sensibilisation des membres de leur communauté pour des pratiques agroforestières durables, la conciliation des usages au sein du territoire forestier - extraction de résine, agroforesterie, agriculture biologique, café d'ombre, etc. -, le déploiement d'activités commerciales entourant ces différents produits et la réduction des déchets produits (ODD 2, 9, 12 et 15). Or, le rôle des coopératives forestières du Honduras dans la gestion durable des forêts à l'intention des communautés est explicitement reconnu par l'État. Les coopératives sont responsables d'élaborer un plan de gestion forestière, de le faire approuver par les instances gouvernementales responsables et de veiller à sa mise en application. Cette gestion du territoire forestier et de ses ressources sous-tend corollairement une obligation de protéger et gérer les sources d'eau, les sols et les forêts présents sur le territoire qu'elles gèrent (ODD 6 et 15), le tout à des fins de lutte contre la pauvreté (ODD 1) et de développement des collectivités forestières (ODD 11).

Le rôle accordé aux coopératives de travailleurs forestiers en matière de gestion durable des forêts est plus limité. Les interventions en forêts publiques et l'accès aux ressources sont réglementés par l'État et les coopératives de travailleurs forestiers ont l'obligation de se conformer aux lois et règlements en vigueur. Leur rôle dans la gestion durable des forêts est donc subordonné à la volonté de l'État.

Elles se consacrent ainsi à la formation de leurs membres-travailleurs aux meilleures pratiques forestières et veillent au maintien de leurs certifications. Leurs efforts d'innovation se tournent, pour leur part, davantage vers le développement d'activités économiques périphériques à l'exploitation forestière, tels que l'optimisation de l'utilisation des ressources forestières ligneuses et non-ligneuses et la valorisation des résidus forestiers (ODD 7, 12 et 15).

Hormis ces différences, les coopératives forestières du Honduras et du Québec mettent en place des pratiques liées aux mêmes cibles de l'ODD 15. La catégorisation des pratiques en fonction des cibles offre également des résultats similaires en ce qui concerne les ODD 10, 13, 16 et 17.

En tant qu'intervenants locaux du secteur forestier et premiers acteurs de la chaîne de valeur forestière, les coopératives forestières se trouvent en bonne position pour mettre en œuvre, sur le terrain, diverses mesures visant à contribuer à l'ODD 13 par la gestion durable des forêts. Les participants à la recherche s'entendent sur leur rôle en la matière, mais

parviennent plus difficilement à l'expliquer dans leurs pratiques. De fait, les cibles liées à l'ODD 13 sont majoritairement formulées de manière à inciter la mise en place de politiques, stratégiques et mécanismes nationaux et il semble plus difficile de les associer à des pratiques organisationnelles. Des démarches supplémentaires devraient donc être réalisées pour expliciter et documenter les pratiques des coopératives forestières et leurs effets dans la lutte contre les changements climatiques.

L'utilisation de la bioénergie et de bioproduits à faibles émissions de carbone en tant que substituts à des alternatives plus émettrices de carbone représente, par exemple, une stratégie envisagée par le Conseil canadien des ministres des forêts pour lutter contre les changements climatiques (ODD 13)¹⁰⁵. Notons que l'importance de la contribution des activités de valorisation de la biomasse forestière à la lutte contre les changements climatiques demeure fonction des sources d'énergie - plus ou moins émettrices de carbone - qu'elles remplacent.

L'engagement des coopératives forestières envers les ODD 10 et 16 semble facilité par la structure coopérative. De fait, des pratiques similaires sont mises en place par les coopératives du Honduras et du Québec. Les lois québécoises et honduriennes régissant les coopératives, de même que les principes coopératifs¹⁰⁶, précisent les modalités d'accès

au sociétariat et de redistribution des excédents (ODD 10) et la structure de gouvernance démocratique des coopératives (ODD 16).

La propriété collective, l'adhésion libre et ouverte au sociétariat, le contrôle démocratique et la structure de rémunération des coopératives constituent des atouts considérables dans la réduction des inégalités (ODD 10), alors même que l'atteinte de cet ODD est compromise au Canada et qu'il demeure un enjeu important pour le Honduras¹⁰⁷. Des mesures visant à favoriser l'intégration de nouveaux membres, qu'il s'agisse de stratégies d'élargissement du sociétariat ou de formations permettant aux personnes d'accroître leurs compétences, d'obtenir un emploi décent ou d'accéder au marché, soutiennent la réduction des inégalités (ODD 10).

Les coopératives constituent ainsi des véhicules de promotion de la prise en charge individuelle et collective et sont susceptibles de contribuer à la participation démocratique et à la citoyenneté active¹⁰⁸. Elles adoptent une structure de gouvernance constituée notamment de l'assemblée générale des membres et d'un conseil d'administration élu par les membres. Des comités ou des conseils spécifiques peuvent être mis sur pied pour accroître la participation des membres dans différents domaines. Ces structures et processus supposent que les membres

¹⁰⁵ Conseil canadien des ministres des forêts, 2017.

¹⁰⁶ *Loi sur les coopératives; Ley de cooperativas de Honduras*; ACI, 1995.

¹⁰⁷ Bertlesmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network (2018).

¹⁰⁸ Isola *et al.*, 2005 : 87.

disposent des informations suffisantes et complètes pour prendre des décisions éclairées et contribuer au développement de leur coopérative (ODD 16). La gouvernance démocratique, caractéristique des organisations de l'économie sociale, serait d'ailleurs « porteuse d'un plus grand respect de la culture locale et de ses valeurs »¹⁰⁹.

La gestion démocratique et transparente des coopératives du Honduras a moins été mise en évidence par les participants à la recherche. Or, des recherches montrent que certaines coopératives de foresterie communautaire tendent à intégrer les structures sociales parfois inégalitaires, voire élitistes, en leur sein¹¹⁰. Les résultats de notre recherche n'indiquent pas que ce soit le cas pour les coopératives forestières du Honduras, mais des mesures formalisées d'intégration et de formation des membres actuels et à venir pourraient favoriser la consolidation d'une structure et de processus de gouvernance démocratiques et transparents.

Enfin, les coopératives forestières du Honduras et du Québec établissent de nombreux partenariats dans de multiples domaines (ODD 17) afin d'atteindre leurs objectifs économiques, mais également sociaux et environnementaux. Bien qu'elle n'ait peu ou pas été mentionnée par les membres rencontrés, la capacité des

coopératives à se regrouper de façon sectorielle, notamment par le biais d'une fédération, accroît leur potentiel de défense et de représentation des intérêts de leurs membres et de leur communauté¹¹¹, le partage de pratiques durables et la mise en commun d'infrastructures résilientes.

S'il est vrai que l'engagement des organisations envers le développement durable dépend de choix effectués à l'échelle de l'organisation, le potentiel de contribution des coopératives forestières aux ODD pourrait être décuplé par l'unification de leurs efforts au sein de leur réseau respectif et l'établissement d'une stratégie collective.

Similarité de l'engagement malgré des postures différentes

Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche semblent indiquer que les coopératives de travailleurs forestiers du Québec et les coopératives forestières du Honduras empruntent des chemins différents pour parvenir à une même fin : répondre aux besoins de leurs membres, dans l'optique de maintenir la vitalité socioéconomique des communautés locales. Néanmoins, les pratiques mises en place diffèrent, ce qui peut partiellement découler de contextes différents, mais également de postures différentes face au développement durable.

¹⁰⁹ *Ibid* : 87.

¹¹⁰ Cronkleton *et al.*, 2010 et 2012; Jones et Orr, 2006; Mahdavi, 2015; Mohammed et Inoue, 2014; Saigal *et al.*, 2009.

¹¹¹ Isola *et al.*, 2005 : 87

En effet, la raison d'être des coopératives de travailleurs forestiers, ou leur finalité, est d'offrir du travail à leurs membres. Bien que l'offre d'un travail décent (ODD 8) se situe dans la sphère économique, la position adoptée par les coopératives de travailleurs forestiers demeure davantage de l'ordre d'une réponse à un besoin social exprimé par l'association de leurs membres et à un souci de maintien de la vitalité de leur communauté qu'à une finalité de croissance économique. Pour cette raison, il nous semble justifié d'inclure cette finalité dans la sphère sociale plutôt que dans la sphère économique.

Cette finalité guide un certain nombre de leurs pratiques. Considérant leur faible emprise sur l'accès aux ressources forestières et les difficultés financières rencontrées par nombre d'entre elles au cours des dernières décennies¹¹², la sphère économique se trouve ainsi reléguée au plan d'une condition à respecter pour répondre aux besoins de leurs membres. La diversification de leurs activités, par exemple, est susceptible d'engendrer des revenus supplémentaires, ce qui favorise la pérennisation de la coopérative et une plus grande stabilité des emplois. La modernisation de leurs équipements, de leurs machineries et de leurs infrastructures vise, entre autres, à accroître leur productivité de façon à demeurer concurrentielles et pérennes. Dans ce contexte, les coopératives de travailleurs forestiers se retrouvent dans une situation où l'accès au territoire forestier

public et à ses ressources devient un moyen d'atteindre leur finalité.

La posture adoptée par les coopératives de travailleurs forestiers face au développement durable semble ainsi similaire au progressisme productiviste, laquelle posture repose sur l'idée que les ressources naturelles, notamment forestières, sont « au service de l'humain, dans des conditions économiques imposées et non maîtrisées »¹¹³. Cette posture est susceptible de les mettre en tension avec des acteurs adoptant des postures différentes, où l'environnement est considéré comme une condition à respecter, voire une finalité. L'acceptabilité sociale des activités d'une organisation reposant en grande partie sur la compatibilité entre sa posture et celle de ses parties prenantes, une conciliation devient souvent nécessaire dans un contexte de développement durable afin de maintenir sa légitimité. Les coopératives de travailleurs forestiers doivent s'assurer de maintenir cette légitimité et trouver les moyens de capturer une partie de la valeur créée ou préservée par la gestion durable des forêts¹¹⁴.

Selon les propos des personnes rencontrées, les coopératives de travailleurs forestiers du Québec consacrent déjà des efforts en ce sens, notamment par leurs efforts pour accroître leur participation à la bioéconomie forestière. Néanmoins, des démarches supplémentaires devront sans doute être effectuées pour consolider leur contribution aux ODD et la

¹¹² Ryan, 2011.

¹¹³ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015

¹¹⁴ Gertler, 2001.

reconnaissance de cette contribution par leurs parties prenantes. L'intégration affirmée du développement durable à leurs orientations stratégiques, l'établissement d'objectifs organisationnels en la matière, un suivi rigoureux des progrès réalisés et un dialogue transparent avec leurs parties prenantes pourraient favoriser cette reconnaissance.

Pour leur part, les coopératives de foresterie sociale ont spécifiquement pour finalité l'établissement de communautés forestières résilientes (ODD 11). Leur finalité se situe donc également dans la sphère sociale du développement durable. Considérant la dépendance des communautés envers les écosystèmes agroforestiers pour leur subsistance et l'octroi de droits conditionnels à l'approbation gouvernementale de leur plan de gestion, la préservation de l'environnement semble se situer davantage au plan d'une condition à respecter pour maintenir leurs activités. Le développement d'activités économiques est lié à l'atteinte de

leur finalité, devenant ainsi un moyen de soutenir le développement de communautés résilientes.

La posture dans laquelle se retrouvent les coopératives de foresterie sociale du Honduras ressemble ainsi davantage à celle de l'humanisme raisonné, lequel place « l'économie au service de l'humain, en tenant compte des limitations des ressources naturelles »¹¹⁵. Elle semble correspondre à celle guidant l'approche de foresterie sociale adoptée par l'État, ce qui favorise sans doute leur reconnaissance par le gouvernement. Par ailleurs, leur positionnement en tant qu'acteur important du développement de leur communauté et le projet collectif de changement social qu'il génère semblent conditionner leur engagement envers le développement durable. Un engagement explicite envers les ODD pourrait contribuer à maintenir leur légitimité envers leurs différentes parties prenantes.

PROCHAINES ÉTAPES

Alors que nous effectuons cette recherche sur la contribution des coopératives forestières aux ODD, le *Forest Solutions Group* (Groupe solutions forestières) du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable) œuvrait à la

réalisation du *Forest Sector SDG Roadmap*¹¹⁶ (feuille de route du secteur forestier pour les ODD). Étant donnée la récente parution de ce document, il ne nous a pas été possible d'en intégrer la démarche ou les résultats dans le cadre de ce rapport de recherche. Il semble

¹¹⁵ Capron et Quairel-Lanoizelée, 2015.

¹¹⁶ WBCSD, 2019.

néanmoins pertinent d'en aborder brièvement les principales conclusions ici.

La feuille de route met en évidence les domaines d'intervention sur lesquels le secteur forestier est susceptible d'avoir le plus d'impacts. Ces conclusions résultent d'une démarche collective ancrée sur le *WBCSD SDG Sector Roadmap Guidelines (figure 6)*¹¹⁷.

position actuelle face aux différents ODD, en termes de retombées négatives et positives. La présente recherche a porté uniquement sur les pratiques susceptibles de contribuer positivement aux ODD. Des démarches s'avèreront nécessaires pour compléter le portrait des retombées positives et négatives des coopératives forestières et adapter leurs pratiques au besoin. Le schéma des



Figure 6. Feuille de route sectorielle vers les ODD

Le groupe de travail en arrive à l'identification de huit opportunités d'impacts pour le secteur forestier, dont un résumé est présenté au tableau 9¹¹⁸.

Au regard des résultats obtenus dans le cadre de cette recherche, il semble que les coopératives forestières du Québec et du Honduras sont déjà partiellement engagées dans cette voie. Les résultats montrent, effectivement, que l'engagement des coopératives forestières envers leurs membres, leur enracinement dans le milieu et leur souci de pérennité les entraînent déjà dans des activités similaires à celles proposées par le WBCSD.

L'optimisation de la contribution des coopératives forestières aux ODD passe également par l'établissement de leur

interrelations entre les ODD peut être utilisé à cette fin.

Enfin, une plus grande contribution aux ODD suppose un engagement affirmé en ce sens. L'intégration des ODD aux orientations stratégiques des coopératives, le suivi des mesures mises en place et la communication des progrès permettent de formaliser cet engagement. Puisqu'elle concerne directement le secteur forestier, la feuille de route proposée par le WBCSD peut représenter un outil intéressant pour guider cette démarche.

Les coopératives pourraient également tirer profit des spécificités coopératives et de leur réseau fédéré pour accroître leur potentiel de contribution aux ODD.

¹¹⁷ Traduit de WBCSD, 2018 : 5.

¹¹⁸ WBCSD, 2019.

Tableau 9. Opportunités d'impacts du secteur forestier selon le WBCSD

<p>Exploitation forestière</p> <p>Accroître le nombre de forêts exploitées faisant l'objet d'une gestion durable à l'échelle mondiale.</p> 	<p>Circularité</p> <p>Multiplier les modèles d'affaires circulaires, bio-sourcés et basés sur l'utilisation rationnelle des ressources.</p> 
<p>Bioéconomie</p> <p>Augmenter la contribution du secteur à une bioéconomie circulaire.</p> 	<p>Communautés</p> <p>Améliorer les moyens de subsistance et soutenir la résilience des communautés et des économies locales tributaires des forêts.</p> 
<p>Climat</p> <p>Faire progresser et renforcer le rôle des forêts, des produits à base de fibres ligneuses et du secteur forestier dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques mondiaux.</p> 	<p>Personnes</p> <p>Améliorer l'attractivité, la diversité, l'inclusivité et la sécurité du secteur forestier.</p> 
<p>Eau</p> <p>Intensifier les actions de collaboration multipartite de la gestion et de l'intendance de l'eau, en fonction des contextes.</p> 	<p>Approvisionnement</p> <p>Renforcer et améliorer les pratiques d'approvisionnement responsable, la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur.</p> 

CONCLUSION

En matière de développement durable, la capacité, pour une organisation, à traduire les défis du développement durable dans ses orientations stratégiques est ce qui permet de la distinguer d'autres organisations. L'intégration explicite d'objectifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux dans son cœur de métier et sa finalité est requise pour formaliser son engagement envers le développement durable et guider ses actions.

Les ODD présentent les principaux défis environnementaux, sociaux et économiques à relever d'ici l'horizon 2030. Ils appellent à une mobilisation de tous les acteurs et à leur engagement explicite envers eux. Ce rapport a fait état des résultats d'une recherche menée en collaboration avec la FQCF et SOCODEVI, qui visait à mieux comprendre la contribution des coopératives forestières de leur réseau respectif aux ODD, afin de mieux guider leurs interventions auprès des coopératives forestières de leur réseau et de consolider, voire d'accroître, leur contribution aux ODD.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes intéressés à l'engagement des coopératives forestières envers les ODD, selon la perception qu'en ont leurs membres et les pratiques mises en place. Les résultats de la recherche permettent ainsi de mieux cerner la nature de l'engagement des

coopératives forestières du Québec et du Honduras envers les ODD.

Un sondage a été distribué aux membres de coopératives forestières membres de la FQCF et de la FEHCAFOR afin de recueillir, notamment, leur perception concernant l'engagement actuel et souhaité de leur coopérative envers les ODD.

Les résultats au sondage montrent que l'ODD 8 (croissance économique, plein emploi et travail décent) occupe une place importante dans l'engagement actuel des coopératives du Québec et du Honduras. Les ODD 15 (écosystèmes terrestres) et 5 (égalité entre les sexes) suivent de près dans l'engagement actuel des coopératives forestières du Québec. Les coopératives forestières du Honduras mettent davantage l'emphase, pour leur part, sur les ODD 1 (lutte contre la pauvreté) et l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques).

Toujours selon ce sondage, les membres de coopératives de travailleurs forestiers du Québec souhaitent que leur coopérative s'engage davantage envers l'ODD 15 de même qu'envers les ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 12 (production et consommations durables) et 13 (lutte contre les changements climatiques).

Les membres des coopératives de producteurs forestiers du Québec souhaitent, pour leur part, que leur coopérative s'engage davantage envers l'ODD 12 de même

qu'envers l'ODD 17, lequel concerne l'établissement de partenariats pour la réalisation des ODD.

Enfin, les membres des coopératives forestières du Honduras souhaitent que leur coopérative s'engage davantage envers les ODD 1, 8 et 13 de même qu'envers les ODD 3 (santé et bien-être), 4 (éducation de qualité) et 5 (égalité entre les sexes).

Des représentants de coopératives forestières québécoises et honduriennes ont également participé à un atelier de travail visant à identifier les pratiques mises en place par leur coopérative en lien avec les différents ODD.

Les résultats de ces ateliers indiquent que ces dernières adoptent des pratiques liées à tous les ODD, à l'exception de l'ODD 14 (conservation et exploitation durable des océans et des mers). Cela dit, des différences sont perceptibles au niveau des pratiques mises en place par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec et les coopératives du Honduras et, de ce fait, des cibles concernées par ces pratiques.

En effet, les pratiques énumérées par les coopératives de travailleurs forestiers du Québec se situent en plus grande partie dans la sphère économique. Les interventions en forêts publiques et l'accès aux ressources forestières étant réglementés par l'État, ces coopératives consacrent davantage leurs efforts d'innovation vers le développement d'activités économiques durables périphériques à l'exploitation forestière et l'optimisation de l'utilisation des ressources. Étant donné l'importance des activités

forestières pour le maintien de la vitalité des communautés où elles opèrent et des possibilités d'emplois à l'intention de leurs membres, les coopératives de travailleurs forestiers du Québec se retrouvent dans une situation où l'accès aux ressources forestières devient un moyen de répondre aux besoins de leurs membres et, corollairement, d'assurer leur pérennité. Cette situation est susceptible de les mettre en tension avec des acteurs adoptant des postures différentes envers la conservation des forêts et leur gestion à des fins multiples, malgré les efforts qu'elles déploient en matière de développement durable. L'acceptabilité sociale des activités d'une organisation constitue l'une des pierres angulaires de leur légitimité et de leur reconnaissance en tant qu'acteurs de développement durable.

Selon les pratiques énumérées par les coopératives forestières du Honduras, ces dernières semblent mettre également beaucoup d'efforts au développement d'activités économiques à l'intention de leurs membres, mais leurs pratiques s'inscrivent davantage dans la sphère sociale. Leur légitimité pourrait être favorisée par une structure démocratique transparente permettant l'implication de leurs membres et, surtout, par l'inclusion de membres diversifiés. En effet, des recherches précédentes indiquent qu'un sociétariat hétérogène favorise généralement le déploiement d'activités innovantes sur le plan social et environnemental. La relation de proximité entre les coopératives forestières du Honduras et les communautés dans

lesquelles elles inscrivent leurs activités est susceptible de favoriser leur réponse à divers besoins communautaires et d'accroître leur légitimité à l'échelle locale. Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche mettent d'ailleurs en évidence des contributions potentielles aux ODD similaires à celles recensées pour les organisations de foresterie communautaire et paysanne en général.

Il est également important, pour les coopératives forestières du Honduras, de maintenir leur légitimité auprès des instances gouvernementales, lesquelles conditionnent leurs droits de gestion et d'accès aux forêts et à leurs ressources. L'approche de foresterie sociale, adoptée par le gouvernement du Honduras, vise à favoriser le développement local, et notamment la lutte contre la pauvreté, en octroyant aux coopératives le pouvoir de prendre en main la gestion durable des forêts et de leurs ressources. L'intégration des ODD à leurs orientations stratégiques et la capacité à démontrer leur contribution à ceux-ci pourraient représenter un important outil de communication, voire de collaboration, avec les instances gouvernementales concernées et les autres acteurs du développement local.

Le principal objectif du secteur forestier, dans le contexte des ODD, demeure celui d'assurer la mise en place de pratiques s'inscrivant en cohérence avec la gestion durable des forêts. En tant qu'intervenants locaux du secteur forestier et premiers acteurs de la chaîne de valeur forestière, les coopératives forestières

se trouvent en bonne position pour mettre en œuvre de telles pratiques. Elles doivent néanmoins parvenir à identifier les effets de leurs pratiques afin d'optimiser leurs retombées positives et de réduire leurs retombées négatives. La prise en compte des interrelations entre les ODD associés à leurs pratiques pourraient permettre de mieux anticiper ces effets.

S'il est vrai que l'engagement des organisations envers le développement durable dépend de choix stratégiques effectués à l'interne, le potentiel de contribution des coopératives forestières aux ODD pourrait être décuplé par l'unification de leurs efforts au sein de leur réseau respectif et l'établissement d'une stratégie collective.

En somme, puisqu'ils décrivent les principaux défis sociaux, environnementaux et économiques à atteindre, les ODD représentent un outil stratégique important pour les organisations qui souhaitent s'engager concrètement envers le développement durable. L'intégration des ODD à leurs orientations stratégiques, de même que leur capacité à évaluer leurs progrès en la matière et à les communiquer de façon transparente à leurs différentes parties prenantes pourraient permettre d'accroître la légitimité des coopératives forestières du Québec et du Honduras en tant qu'acteurs de développement durable. Les opportunités d'impacts identifiées par le WBCSD pourraient servir de lignes directrices pour leurs réflexions à venir.

RÉFÉRENCES

- Alliance coopérative internationale (1995). *Déclaration sur l'identité coopérative internationale*, [En ligne], https://www.entreprises.coop/images/documents/principes_aci_1995.pdf.
- Baumgartner, R. J. (2019). « Sustainable Development Goals and the Forest Sector – A Complex Relationship », *Forests*, vol. 10(2), p. 152-161.
- Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network (2018). *SDG Index and Dashboards Report 2018. Global Responsibilities Implementing the Goals : Country Profiles Edition*, [En ligne], https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2018/2018_sdg_index_and_dashboards_country_profiles.pdf (Page consultée le 2 septembre 2019).
- Blais, R. (1999). « Développement durable et approche sociale en foresterie : retour sur le discours d'Esdras Minville », *Recherches sociographiques*, vol. 40, no 2, p. 225-241.
- Bonnevault, S. (2003). *Développement insoutenable. Pour une conscience écologique et sociale*, Coll. Turbulences, Broissieux : Éditions du Croquant, 252 p.
- Bureau de normalisation du Québec (s.d.) *Certification des entreprises d'aménagement forestier (CEAF)*, [En ligne], <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/foresterie/ceaf.html> (Page consultée le 27 juin 2019).
- Capron, M. et F. Quairel-Lanoizelée (2015). *L'entreprise dans la société. Une question politique*, Collection Grands Repères, Paris : Éditions La Découverte, 277 p.
- Chiasson, G. et C. Andrew (2013). « Chapitre 5. Les coopératives forestières ou les difficultés du développement "en périphérie de la périphérie" », In Chiasson, G. et É. Leclerc (Dir.), *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : une avenue de développement des régions périphériques?*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 147-168.
- Christen, M. & S. Schmidt (2012). « A Formal Framework for Conceptions of Sustainability – a Theoretical Contribution to the Discourse in Sustainable Development », *Sustainable Development*, Vol. 20, p. 400-410.

- Conseil canadien des ministres des forêts (2017). *Un cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada*, [En ligne], <https://www.ccfm.org/pdf/10a%20Document%20-%20Forest%20Bioeconomy%20Framework%20for%20Canada%20-%20F.pdf> (Page consultée le 20 août 2019).
- Côté, D. (2003). « Cohésion coopérative et fonctionnement démocratique : clé de la gestion d'une grande coopérative », *Économie et Solidarités*, Vol. 34 (2), p. 47-65.
- Cronkleton, P., Pulhinb, J.M. et S. Saigal (2012). « Co-management in Community Forestry: How the Partial Devolution of Management Rights Creates Challenges for Forest Communities », *Conservation and Society*, Vol. 10(2), p. 91-102
- Cronkleton, P., Barry, D., Pulhin, J.M. et S. Saigal (2010). « Chapter 3. The Devolution of Management Rights and the Co-Management of Community Forests », In Larson, A.M., Barry, D., Dahal, G.R. & C.J. Pierce Colfer (Eds), *Forests for People: Community Rights and Forest Tenure Reform*, Center for International Forest Research, Earthscan publications, p. 43-68.
- De Jong, W., Pokorny, B., Katila, P., Galloway, G. et P. Pacheco (2018). « Community Forestry and the Sustainable Development Goals: A Two Way Street », *Forests*, Vol. 9 (6), 331.
- Desroches, H. (1976). *Le projet coopératif, son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris : Éditions Ouvrières.
- Duelfer, E. (1986). « A system approach to co-operatives », In ICA, *Co-operatives Today - Selected Essays from Various Fields of Co-operative Activities - A Tribute to Prof. V. Laakkonen*, [En ligne], <http://collections.infocollections.org/ukedu/en/d/Jho864e/12.html> (Page consultée le 24 août 2017).
- Dyllick, T. et K. Muff (2016). « Claryfing the Meaning of Sustainable Business: Introducing a Typology from Business-as-Usual to True Business Sustainability », *Organization & Environment*, Vol. 29 (2), p. 156-174.
- Fauquet, G. (1942). *Le secteur coopératif. Essai sur la place de l'homme dans les institutions coopératives et de celles-ci dans l'économie*, Union Suisse de coopératives de consommation, 4e éd.

- Fecteau, K. et X. Escot (2013). «La prise en charge de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes par les coopératives du Sud, un nouveau mécanisme de gestion locale de l'égalité : le cas des coopératives forestières du Honduras appuyées par la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) à travers le projet COOPFORH», *Économie et solidarités*, Vol. 43 (1-2), p. 70-85.
- Folke, C., Biggs, R., Norström, A.V., Reyers, B. et J. Rockström (2016). « Social-ecological resilience and biosphere-based sustainability science », *Ecology and Society*, Vol, 21 (3), Art. 41.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations et AgriCord (2016). *Forest and Farm Producer Organizations – Operating Systems for the SDGs*, Forest and Farm Facility, FAO, 46 p.
- Forest-based Sector Technology Platform (FTP) (2018). *Vision 2040 of the European forest-based sector*, [En ligne], http://www.forestplatform.org/system/attachments/files/000/000/578/original/ForestBased-Vision2040-Brochure-V9_final.pdf?1542701377 (Page consultée le 20 août 2019).
- Gertler, M. (2001). *Rural Co-operatives and Sustainable Development*, Centre for the Study of Co-operatives, University of Saskatchewan.
- Gingras, P. et M. Carrier (2006). «Entre intégration économique et cohésion sociale : les coopératives forestières et le développement régional au Québec », *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, Vol. 50(3), p. 358-375.
- Gonzales-Navarro, V., Tomei, J. et G. Flores-Oyarzo (2018). « Analysing the Outcomes of the Forestry Sector on the Sustainable Development Goals for Rural Communities: A Case Study of Cabrero, Chile », *Journal of Sustainable Development*, vol. 11 (5), p. 194-211.
- Gouvernement du Québec – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2004-2016). *Les systèmes de certification forestière, Certification forestière*, [En ligne], <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/5/537/systemes.asp>. (Page consultée le 27 juin 2019).
- Gregersen, H., El Lakany, H. et J. Blaser (2017). « Forests for sustainable development: a process approach to forest sector contributions to the UN 2030 Agenda for Sustainable Development », *International Forestry Review*, Vol. 19 (S1), p. 10-23.

- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2014). *Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse*, Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R. K. Pachauri et L. A. Meyer], GIEC, Genève, Suisse, 161 p.
- Guillotte, C.-A. et J. Charbonneau (2016). *Coopératives forestières et durabilité : un état des lieux*, IRECUS, Sommet international des coopératives 2016, 38 p.
- Hägglund, D. (compil.) (2008). *European Forest Owner Organisations. Forest Owner Cooperation: Main figures, aims and goals*, Confédération européenne des propriétaires forestiers, 39 p.
- Hanisch, M. (2005). « A Governance Perspective on the Role of Cooperatives in the EU-25 », [En ligne], <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.515.7887&rep=rep1&type=pdf> (Page consultée le 23 août 2017).
- Hazarika, R. et R. Jandl (2019). « The Nexus between the Austrian Forestry Sector and the Sustainable Development Goals: A Review of the Interlinkages », *Forests*, vol. 10 (3), p. 205-220.
- International Institute for Environment and Development (2014). « Sustainable Development Goals: A Forest Module for a Transformative Agenda », Briefing, [En ligne], <https://pubs.iied.org/pdfs/17248IIED.pdf> (Page consultée le 10 août 2019).
- Isola, G., Gonzalez, L., Oreggioni, W, Pastorini, M., Yorn, C., Fortin, M.-È., Beaugard, G., Peixe McIntyre, J., Franco de Sa, R., Ariza, L. et D. Dosza (2005). « Les fonctions, actions et contributions des coopératives en milieu rural sur le développement local durable », *UniRcoop*, Vol. 3 (1), p. 81-105.
- Jones, M. J. et B. Orr (2006). « Resin Tapping and Forest Cooperatives in Honduras », *Journal of Sustainable Forestry*, Vol. 22(3-4), p. 135-169.
- Labelle, F. et J. St-Pierre (2015). « La conjugaison des facteurs contextuels, organisationnels et individuels comme déterminant de la sensibilité des PME au sujet du développement durable », *Revue Internationale PME*, Vol. 28 (1), p. 157-189.
- Leclerc, A., Chouinard, O., Simard, M., Simard, D. et M. Brideau (2014). « Crise forestière et ancrage territorial : le cas de la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick au Nouveau-Brunswick », *Géographie, économie, société*, Vol. 16(3), p. 315-338.

Ley de cooperativas de Honduras, República de Honduras, Decreto No. 65-87.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, RLRQ, 2018, c. A-18.1

Loi sur les coopératives, RLRQ, 2019, c. C-67.2

Mahdavi, A. (2015). « The economic, social, and ecological impacts of wild pistachio (*Pistacia atlantica* Desf.) oleo-gum resin extraction cooperatives in Zagros forests, Ilam province, Iran », *Forests, Trees and Livelihoods*, Vol. 24 (4), p. 275-284.

Mayne, J. (2012). « Contribution Analysis: Coming of Age? », *Evaluation*, Vol. 18 (3), p. 270-280.

Mesquita, C.A.B., Holvorcem, C.C.D., Lyrio, C.H., de Menezes, P.D., da Silva Dias, J.D. et J.F. Azevedo (2010). « COOPLANTAR: A Brazilian Initiative to Integrate Forest Restoration with Job and Income Generation in Rural Areas », *Ecological Restoration*, Special Theme « Education and Outreach in Ecological Restoration », Vol. 28(2), p. 199-207.

Midgley, G. (2000). « Systemic Intervention », In Midgley, G., *Systemic Intervention - Philosophy, Methodology and Practice*, New York, Kluwer Academic / Plenum, p. 113-133.

Mobtaker, A., Ouhimmou, M., Rönnqvist, M. et M. Paquet (2018). «Development of an economically sustainable and balanced tactical forest management plan: a case study in Quebec», *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 48(2), p.197-207.

Mohammed, A.J. & M. Inoue (2014). « Linking outputs and outcomes from devolved forest governance using a Modified Actor-Power-Accountability Framework (MAPAF): Case study from Chilimo forest, Ethiopia », *Forest Policy and Economics*, Vol. 39, p. 21-31.

Nations Unies (2015). «Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030», *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, A/RES/70/1*, [En ligne], <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf> (Page consultée le 28 avril 2017)

Nilsson, M., Griggs, D. et M. Visbeck (2016a). « Policy: Map the interactions between Sustainable Development Goals », *Nature*, Vol. 534 (7607), p. 320-322.

Nilsson, M., Griggs, D., Visbeck, M. et C. Ringler (2016b). *A draft framework for understanding SDG interactions*, International Council for Science.

- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (2016). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2015. Comment les forêts de la planète changent-elles?*, Deuxième édition, [En ligne], <http://www.fao.org/3/a-14793f.pdf> (Page consultée le 3 juillet 2019).
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (2011). *Réforme de la tenure forestière. Enjeux, principes et processus*, Étude FAO : Forêts, No 165, [En ligne], www.fao.org/3/i2185f/i2185f.pdf (Page consultée le 3 juillet 2019).
- Organisation internationale du travail et Alliance coopérative internationale (2014). *Les coopératives et les Objectifs du développement durable. Une contribution au débat sur le développement pour l'après-2015*, Note de synthèse.
- Pellegrini, L. (2011). « Forest Management and Poverty in Bolivia, Honduras and Nicaragua: Reform Failures? », *European Journal of Development Research*, Vol. 23(2), p. 266-283.
- Pérotin, V. (2017). « Worker Co-operatives: good, sustainable jobs in the community », In Michie, J., Blasi, J. R., et C. Borzaga (Eds), *The Oxford Handbook of Mutual, Co-operative, and Co-Owned Business*, p. 131-144.
- Ressources naturelles Canada (2014). *La recherche au Centre de foresterie des Laurentides de Ressources naturelles Canada: La biomasse forestière*, [En ligne], <http://cfs.nrcan.gc.ca/entrepotpubl/pdfs/35470.pdf> (Page consultée le 26 mars 2019).
- Richards, M. (1993). *Groupes de sciage de long dans le nord du Honduras : progrès et problèmes*, Document RDFN, numéro 16, Hiver, <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/1300.pdf> (Page consultée le 17 juillet 2019).
- Ryan, P. (2011). « L'histoire d'un réseau à la défense des coopératives forestières », *Cahiers de l'ARUC-DTC*, Série « Recherche », numéro 7.
- Saigal, S., Dahal, G.R. & B. Vira (2009). *Cooperation in Forestry. Analysis of Forestry Cooperatives in Rajasthan, India*, University of Cambridge, Center for International Forestry Research (CIFOR) and Rights and Resources Initiative (RRI).
- Saunier, M. (2012). *La gestion des ressources forestières au sein des communautés autochtones et dans le cadre du programme REDD+*, Essai présenté au Département de biologie en vue de l'obtention du grade de maître en écologie internationale, Faculté des sciences, Université de Sherbrooke.

- Stappmans, F. V. et Bereuther, T., 2017, «*Translating the Sustainable Development Goals into Societal Value Contributions of Businesses*», Working Paper, University of St Gallen, [En ligne], https://www.alexandria.unisg.ch/252726/1/Final%20Short%20Paper%20Stappmans%20and%20Bereuther_2nd%20Review_Upload%20Alexandria.pdf (Page consultée le 16 août 2019).
- Toulouse, S. (2011). « Boisaco, la force d'une collectivité et le pouvoir mobilisateur d'une idée : 25 ans de coopération. Étude de cas sur le groupe de Sacré-Coeur-sur-le-Fjord-du-Saguenay », *Cahiers de l'ARUC-DTC*, Série « Études », numéro 5.
- Touzard, J.-M. & R. Vandame (2009). « La coopérative comme outil du développement durable : le cas des coopératives d'apiculteurs au Mexique et au Guatemala », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 3(313), p. 36-57.
- Van den Breemer, J. P. M., Bergh, R. R. et M. J. Vermeij (1994). « Anthropologie et foresterie sociale: une exploration théorique », *Bulletin de l'APAD*, [En ligne], <http://journals.openedition.org/apad/2243> (Page consultée le 17 juillet 2019).
- Vienney, C. (1980). *Socio-économie des organisations coopératives*, tome 1, Paris : Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- World Business Council for Sustainable Development (2019). *Forest Sector SDG Roadmap*, 47 p.
- World Business Council for Sustainable Development (2018). *SDG Sector Roadmaps*, 24 p.

ANNEXE 1. INTITULÉS DES ODD



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE.



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.



ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.



PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE.



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE.



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION.



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES.



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS.



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.



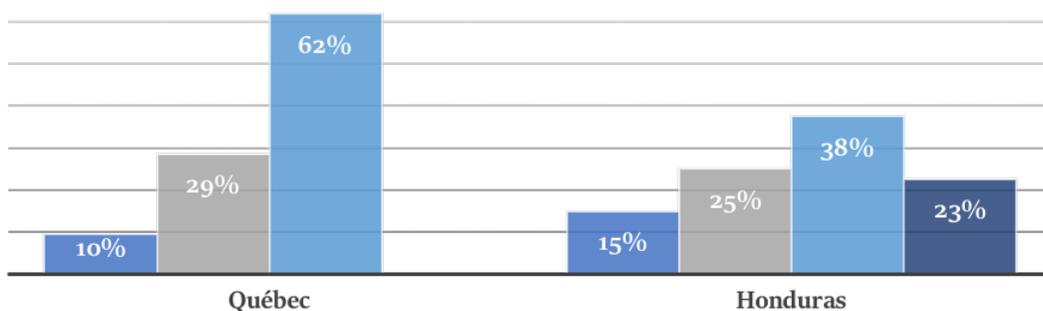
PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE REVITALISER.

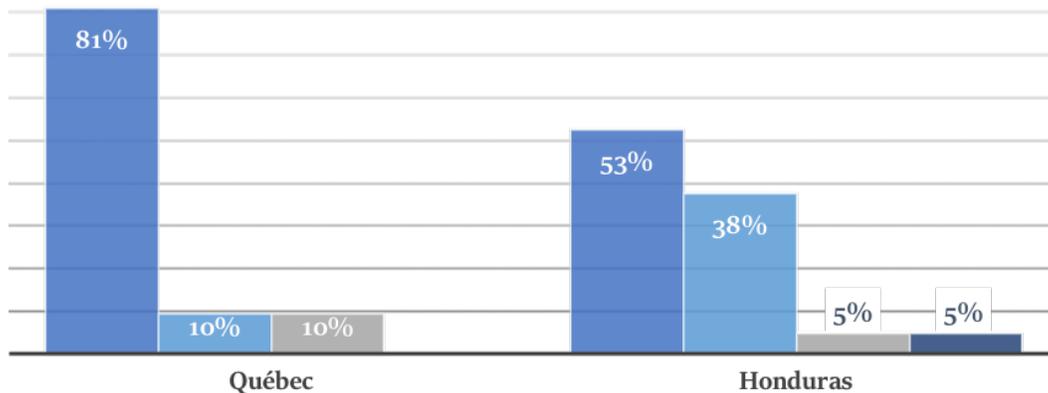
ANNEXE 2. RÉSULTATS DU SONDAGE

Question 1. Quelle affirmation correspond le mieux à votre connaissance du développement durable ?

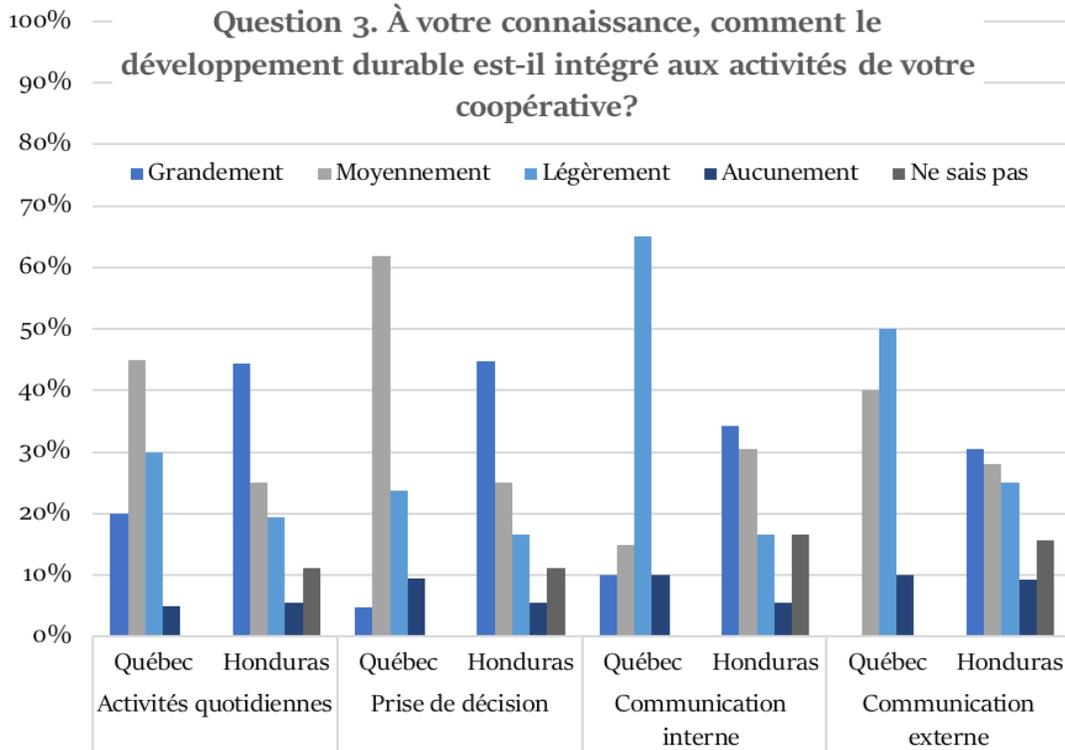


- Je suis suffisamment à l'aise pour l'intégrer à la pratique.
- Je suis suffisamment à l'aise pour l'expliquer ou en parler.
- Je comprends les grandes lignes, mais je ne serais pas à l'aise de l'expliquer.
- Je ne comprends pas le concept.

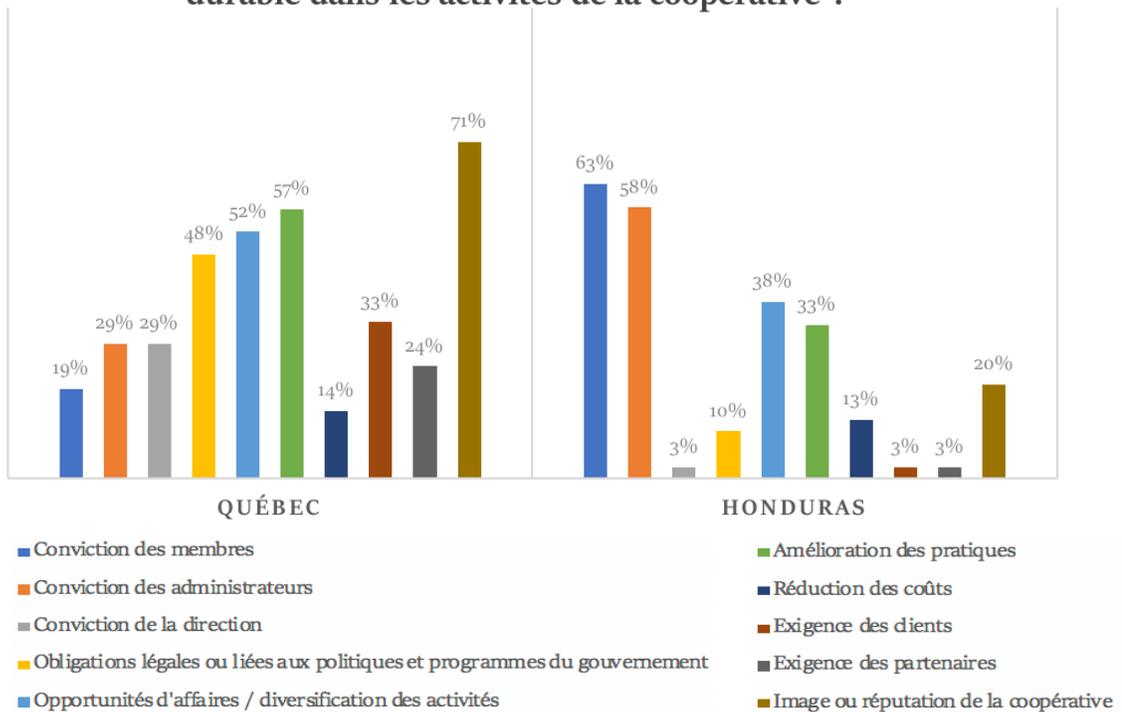
Question 2. Quelle affirmation correspond le mieux à votre opinion concernant le développement durable?



- Le développement durable est l'affaire de tous.
- Le développement durable offre de belles opportunités d'affaires.
- Le développement durable est une mode.
- Le développement durable amène surtout des contraintes.

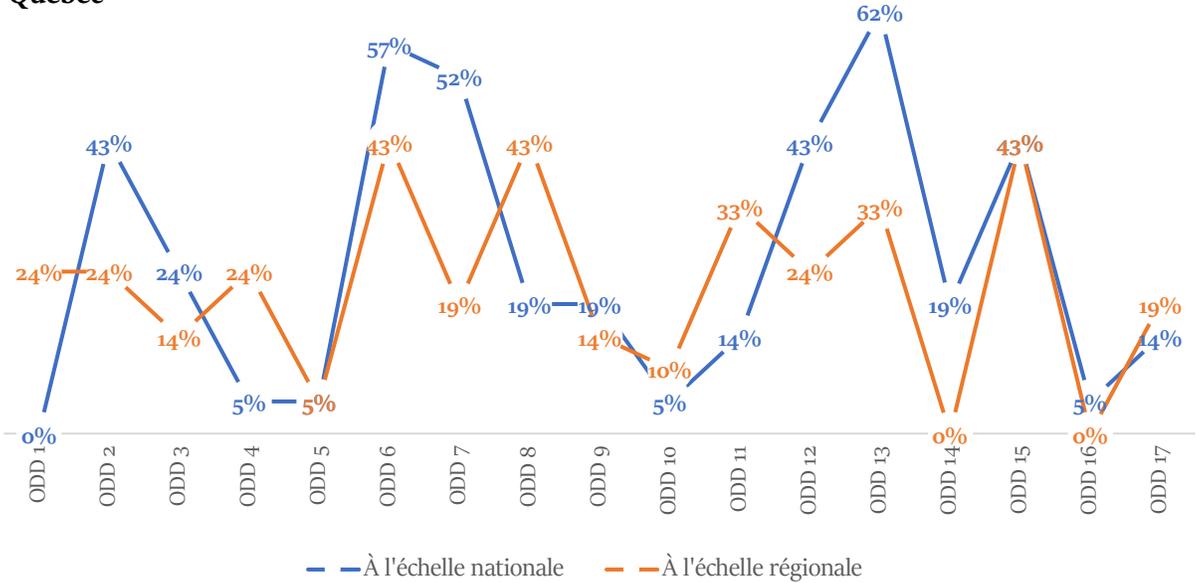


Question 4. Selon vous, quelles raisons expliquent ou pourraient expliquer l'intégration du développement durable dans les activités de la coopérative ?

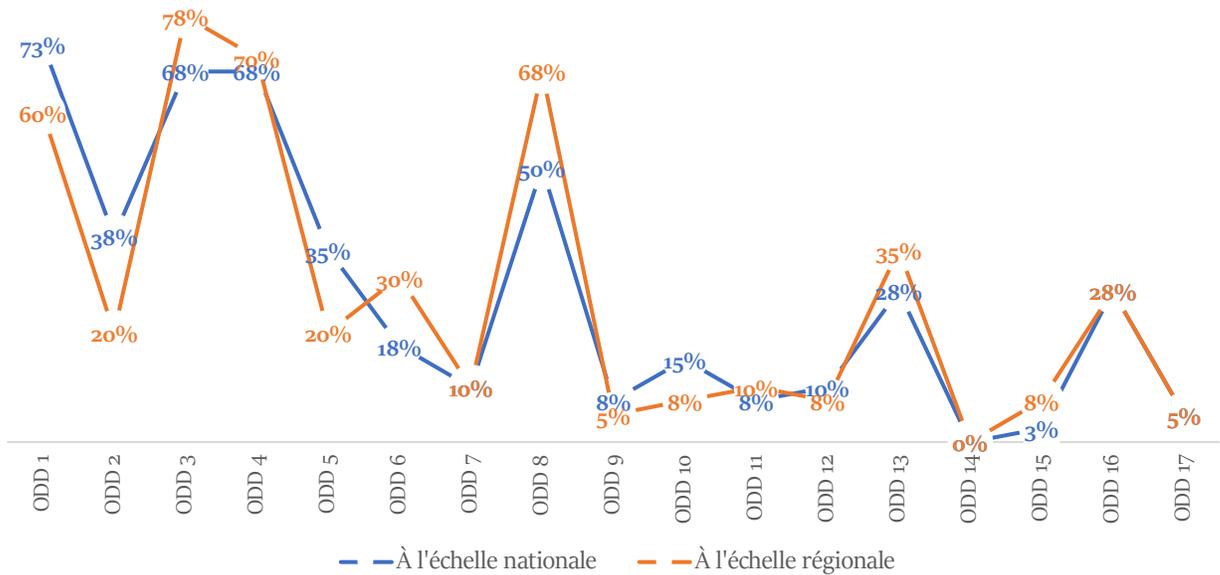


Question 5. Selon vous, quels sont les cinq enjeux les plus importants...?

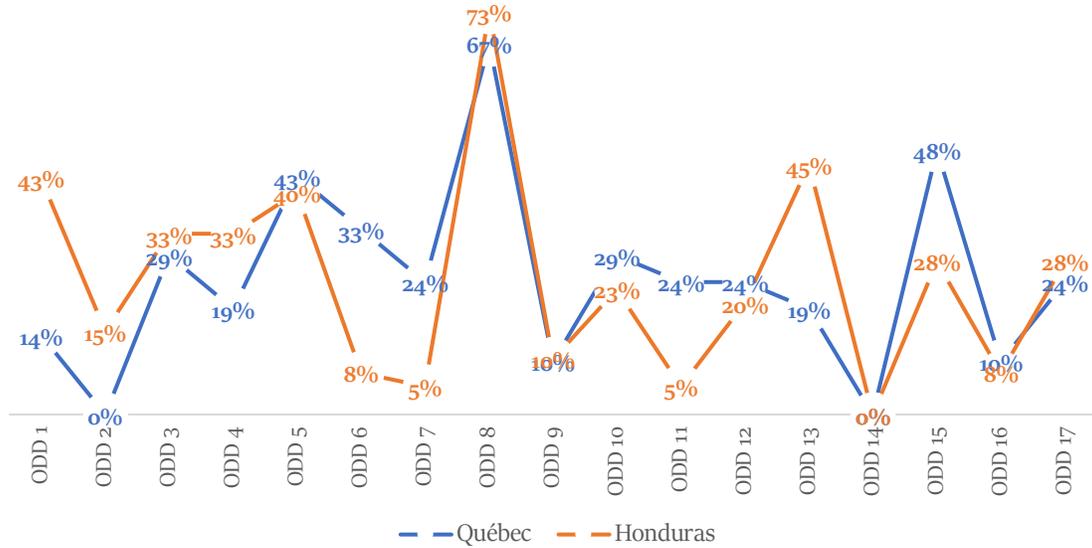
Québec



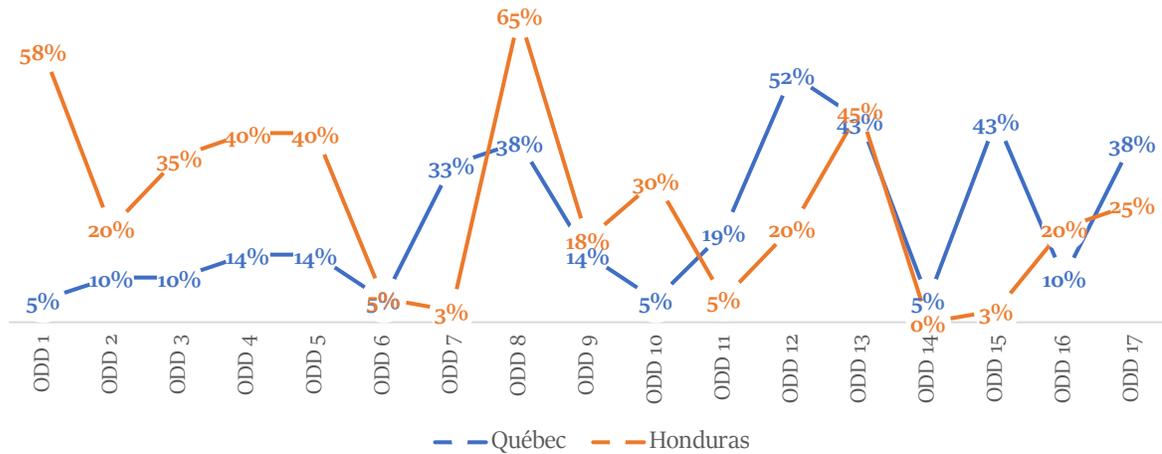
Honduras



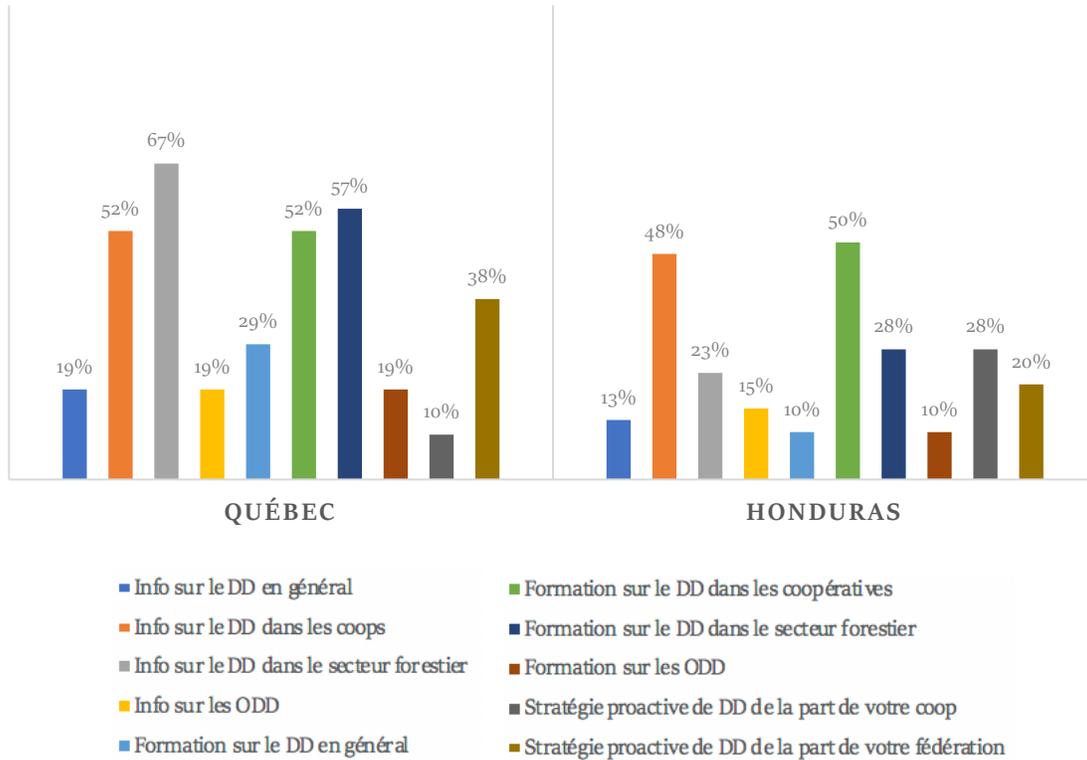
Question 6a. Selon vous, sur quels enjeux votre coopérative se concentre-t-elle actuellement?



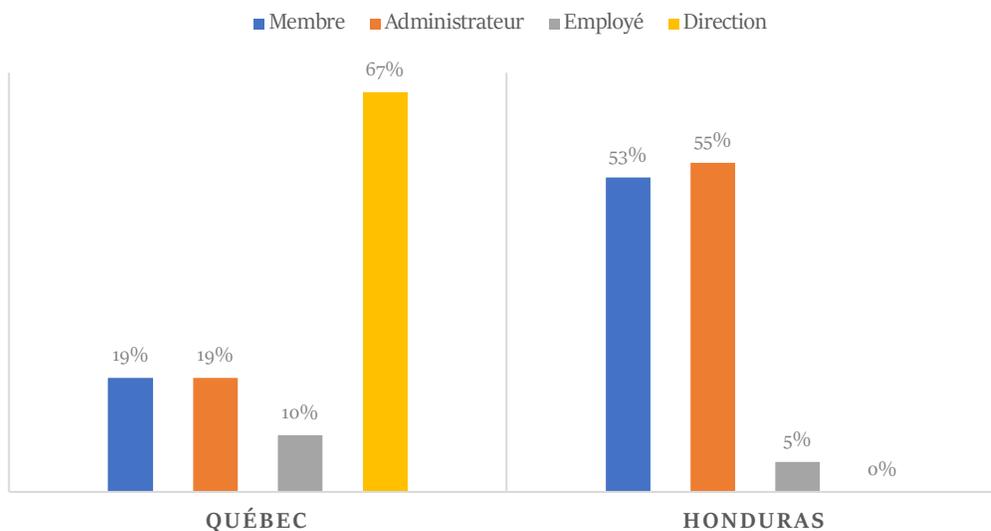
Question 6b. Selon vous, sur quels enjeux votre coopérative devrait-elle également se concentrer?



Question 7. Quels éléments seraient les plus susceptibles de vous aider à intégrer le développement durable dans vos pratiques?

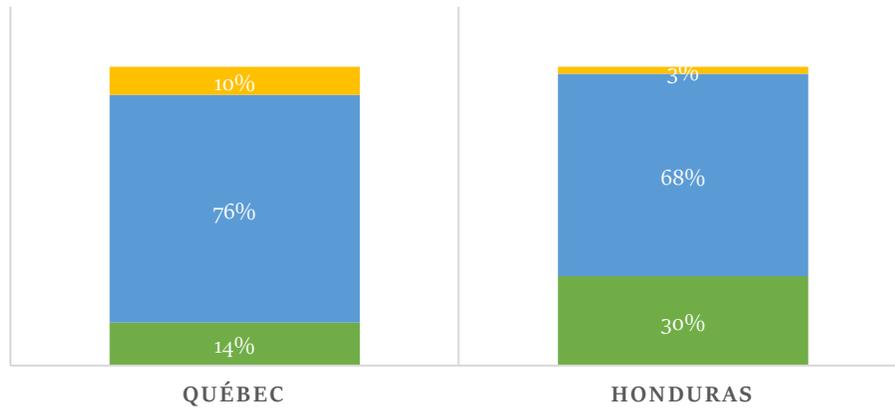


Question 9. Rôle(s) dans la coopérative

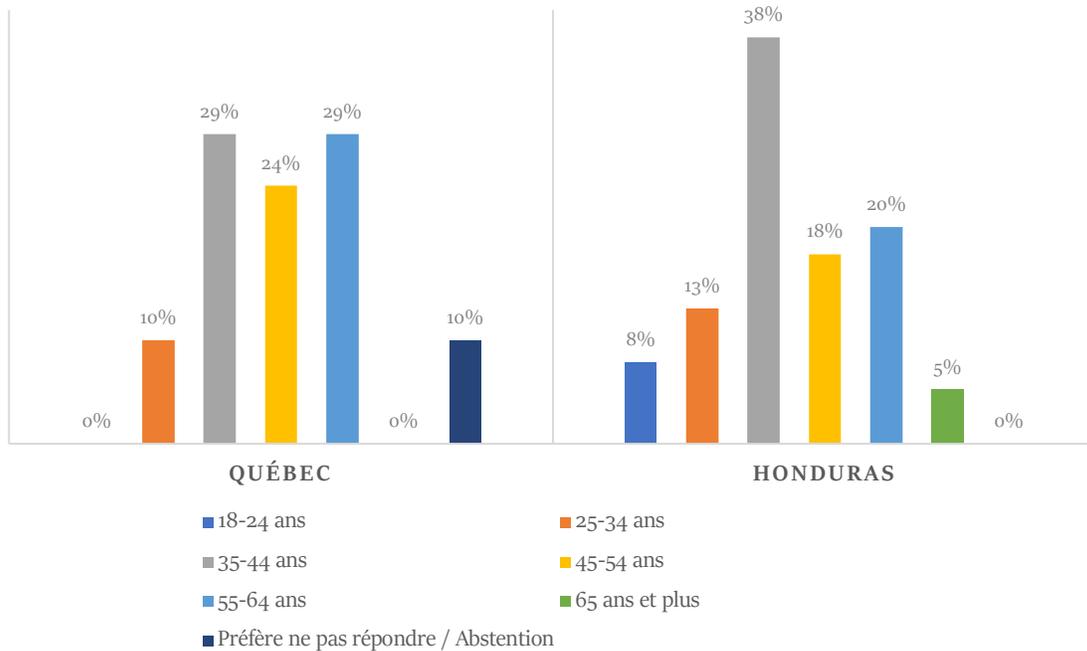


Question 10. Genre

■ Femme ■ Homme ■ Préfère ne pas répondre / Abstention



Question 11. Groupe d'âge



Parmi les Objectifs de développement durable, lesquels vous semblent les plus importants à atteindre pour ...?

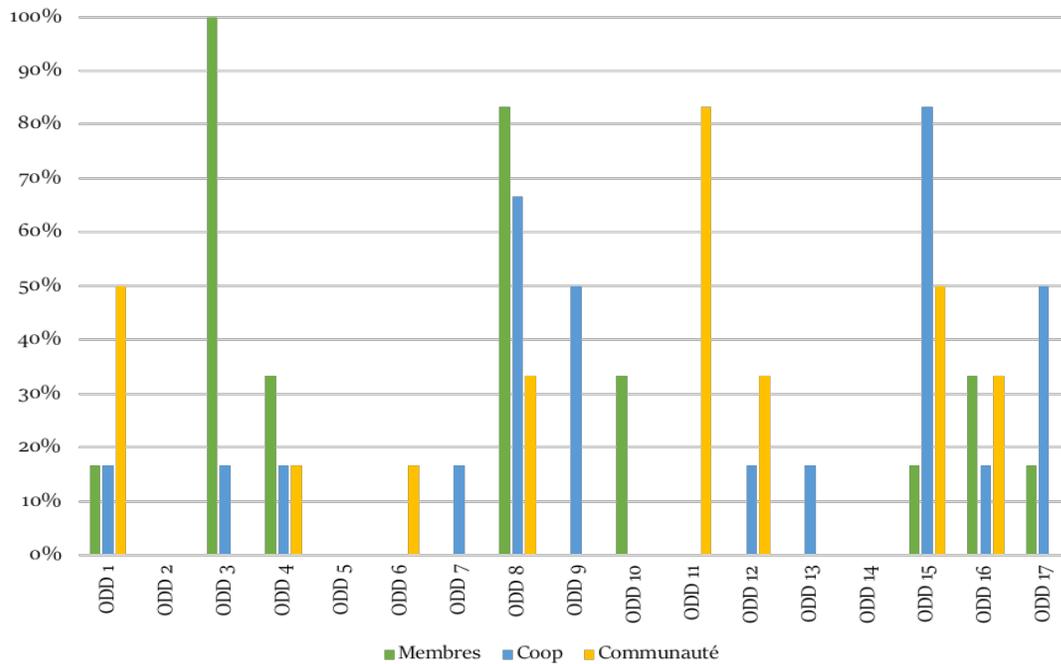
	Membres		Coopérative		Communauté	
	Québec	Honduras	Québec	Honduras	Québec	Honduras
ODD 1						
ODD 2						
ODD 3						
ODD 4						
ODD 5						
ODD 6						
ODD 7						
ODD 8						
ODD 9						
ODD 10						
ODD 11						
ODD 12						
ODD 13						
ODD 14						
ODD 15						
ODD 16						
ODD 17						

Légende

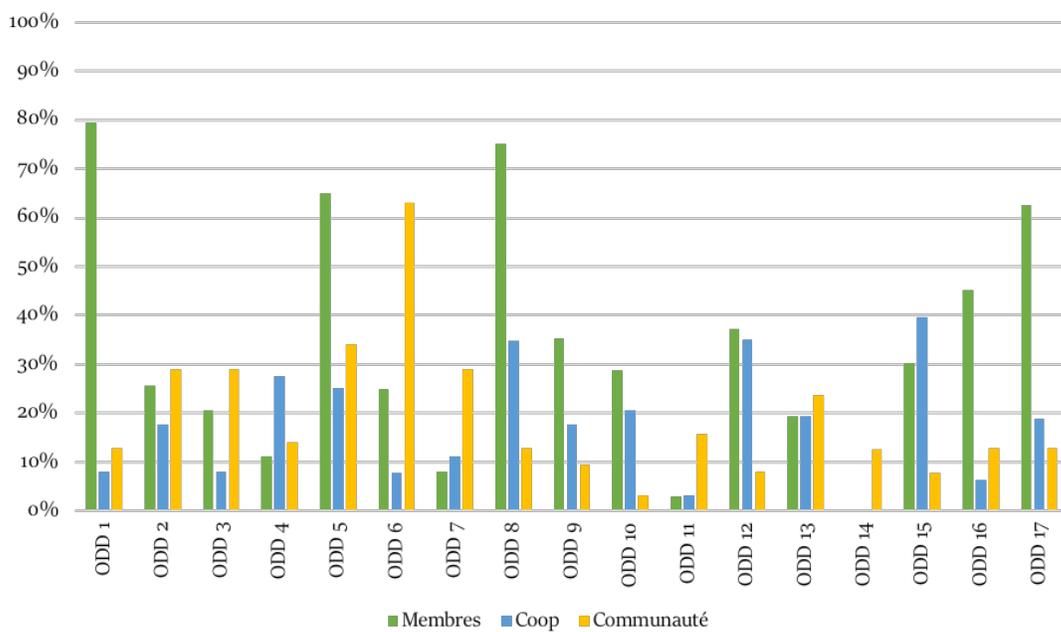
Nommé par $\geq 50\%$ des répondants

Nommé par 25-49% des répondants

Objectifs de développement durable jugés les plus importants par les répondants du Québec (fréquence en %)



Objectifs de développement durable jugés les plus importants par les répondants du Honduras (fréquence en %)



ANNEXE 4. CIBLES LIÉES AUX PRATIQUES ÉNUMÉRÉES

Cible	Coops travail Québec	Coops Honduras
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim		
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.		
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.		
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.		
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.		
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.		
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.		
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.		

Cible	Coops travail Québec	Coops Honduras
Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.		
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.		
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles		
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.		
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.		
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau		
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.		
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.		
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.		
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.		
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.		
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.		
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.		
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.		

Cible	Coops travail Québec	Coops Honduras
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.		
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.		
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.		
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.		
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.		
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.		
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.		
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.		
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre		
10.2 D'ici à 2030, autonomiser les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.		

Cible	Coops travail Québec	Coops Honduras
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.		
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.		
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.		
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.		
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.		
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.		
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables		
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.		
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.		
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.		
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions		
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.		
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.		
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.		

Cible	Coops travail Québec	Coops Honduras
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.		
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.		
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous		
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.		
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.		
Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs		
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.		

**Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives
et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke**

École de gestion
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7220
Télec. : 819 821-7213

Irecus.eg@USherbrooke.ca
irecus.recherche.usherbrooke.ca

